

Convention de partenariat dans le cadre
de la mise en œuvre du Programme CEE

ACTEE

(PRO-INNO 52)

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

AAP PEUPLIER

Entre

La **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)**, sise 20, boulevard de la Tour-Maubourg à Paris 7^e, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

Désignée ci-après par « la FNCCR » ou « le Porteur », d'une part,

ET,

La **Métropole Rouen Normandie**, représenté par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil métropolitain du 21 mars 2022,

Désignée ci-après par « Métropole Rouen Normandie » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET,

La **SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie**, représentée par Guillaume COUTEY, son Président, habilité aux fins des présentes par décision du conseil d'administration du 15 mars 2022,

Désigné ci-après par « SPL ALTERN » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET,

La **Commune de Bois-Guillaume**, représentée par Théo PEREZ, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du 17 mars 2022,

Désignée ci-après par « Commune de Bois-Guillaume » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET,

La **Commune de Canteleu**, représentée par Mélanie BOULANGER, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du 7 mars 2022,

Désignée ci-après par « Commune de Canteleu » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET,

La **Commune de Duclair**, représentée par Jean DELALANDRE, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du 4 mars 2022,

Désignée ci-après par « Commune de Duclair » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET,

La **Commune d'Elbeuf**, représentée par Djoudé MERABET, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du 25 mars 2022,

Désignée ci-après par « Commune de Le Trait » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET,

La **Commune de Le Trait**, représentée par Patrick CALLAIS, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du 10 novembre 2021,

Désignée ci-après par « Commune de Le Trait » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET,

La **Commune de Rouen**, représentée par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du 28 mars 2022,

Désignée ci-après par « Commune de Rouen » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52, est porté par la FNCCR.

Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation

énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. ACTEE 2 apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

Le Programme permettra ainsi :

- La mise en place d'outils innovants, notamment d'identification des communes pour porter l'investissement dans leur patrimoine communal, en lien avec les enjeux de rénovation énergétique à destination de l'ensemble des collectivités, lauréates ou non des AAP ;
- Une série d'actions (création et mise à jour d'outils, appui aux diagnostics et animation du dispositif avec le déploiement d'économes de flux) pour accompagner les projets d'efficacité énergétique, notamment en substitution de chaufferies fioul à destination des collectivités lauréates des AAP ;
- La création d'une cellule d'appui ouverte à toutes les collectivités dans une logique de « hotline » avec en complément la mise à disposition d'outils d'aide à la décision, de communication à des destinations des élus ;
- Pour une part prépondérante, le financement de l'accompagnement et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments publics pour les collectivités sélectionnées dans le cadre des appels à projets et des sous-programmes spécifiques ;
- De renforcer le réseau des économes de flux et des conseillers en financement initié par le Programme ACTEE 1, toujours en coordination et en complémentarité avec le réseau des conseillers en énergie partagé (CEP) mis en œuvre par l'ADEME. Ce dernier point fera l'objet d'une surveillance renforcée.

Le volume de certificats d'économie d'énergie délivré dans le cadre du Programme ACTEE 2 n'excède pas 20 TWh Cumac pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2023, ce qui correspond à un budget de 100 M€.

Dans la même logique qu'ACTEE 1, ACTEE 2 poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser le taux de passage à l'acte dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique ;
- Encourager les mutualisations entre acteurs et collectivités ;
- Inciter les collectivités à déployer des stratégies d'actions sur le long terme pour rénover leur patrimoine ;
- Développer le réseau des économes de flux.

Suite à la réponse à l'appel à projets (AAP) « PEUPLIER » lancé le 23 août 2021 à destination des bâtiments publics tertiaires à usage culturel, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement

de la Métropole Rouen Normandie, de la SPL ALTERN, des communes de Bois-Guillaume, Canteleu, Duclair, Elbeuf, Le Trait et de Rouen.

Conformément à cet appel à projets, l'objectif premier est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics tertiaires à usage culturel, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Dans ce cadre, l'AAP PEUPLIER vise également à :

- Définir les bonnes pratiques et améliorer la performance énergétique en tenant compte de la valeur architecturale, technique et culturelle ;
- Maîtriser les charges de fonctionnement ;
- Améliorer les conditions de conservation des œuvres (ex: hygrométrie) et le confort des usagers → efficacité et optimisation énergétique.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du Programme ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

DEFINITIONS

Au sens de la présente convention, les termes suivants s'entendent comme suit :

Bénéficiaire : est entendu comme « bénéficiaire » du Programme ACTEE toute structure membre du groupement lauréat agissant comme intermédiaire dans le cadre du Programme pour le(s) bénéficiaire(s) final (aux) (cf. schéma annexe 4). Le cas échéant, le bénéficiaire peut également être bénéficiaire final.

Bénéficiaire final : est entendu comme « bénéficiaire final » du Programme ACTEE toute structure qui bénéficie *in fine* des fonds et/ou actions du Programme (cf. schéma annexe 4).

Coordinateur du groupement : est entendu comme « coordinateur du groupement », la structure membre du groupement lauréat désignée parmi les membres dudit groupement agissant comme interlocuteur privilégié de la FNCCR, chargé notamment de centraliser et de lui transmettre tous les justificatifs nécessaires à la bonne mise en œuvre du Programme. Le coordinateur veille à faire suivre tout échange descendant communiqué par la FNCCR auprès de l'ensemble des membres du groupement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de définir le cadre du Partenariat entre les Parties pour le déroulement opérationnel du Programme, dans le respect de la convention de mise en œuvre du Programme ACTEE 2 PRO INNO 52 conclue entre l'Etat, l'ADEME, la FNCCR, l'AMF et les co-financeurs du Programme – ci-après désignée « convention multipartite ».

ARTICLE 2 : DEFINITION DES ACTIONS

Les Bénéficiaires prévoient les actions suivantes dont le contenu est détaillé en annexe (annexe1) :

Pour répondre à ces ambitions, le groupement utilisera les moyens d'actions, tous complémentaires suivants :

- 28 bâtiments
- 66 550 m² de surface totale
- un passage à l'acte (travaux) « **certain** » (100% de chance de passage à l'acte identifié) pour **60%** des projets inscrits
- Des chances de passage à l'acte (travaux) « **élevées** » pour **71%** des projets inscrits (projets avec au moins 80% de chance identifiée de passage à l'acte)

| Récapitulatif pour le groupement | Montant total du projet (€ HT) | Aide sollicitée (€) |
|---|---------------------------------------|----------------------------|
| Lot 1 Ressources humaines | 327 755 € | 154 628 € |
| Lot 2 Outils de mesure et suivi de consommation énergétique | 158 615 € | 55 987 € |
| Lot 3 Etudes techniques | 220 540 € | 89 386 € |
| Lot 4 Maitrise d'œuvre | 2 134 767 € | 0 € |
| Total (avec plafonnements) | 2 841 677 € | 300 000 € |
| Total (sans plafonnements) | 2 841 677 € | 300 000 € |

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 2.841.677 euros HT entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023.

Le détail du budget est décrit en annexe (annexe 2).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

3.1 ENGAGEMENTS DU PORTEUR

Dans le cadre du programme et conformément à la convention multipartite, la FNCCR s'engage à initier ou à poursuivre les chantiers ci-dessous pendant toute la durée de la convention. La FNCCR s'engage, en tant que porteur du programme, au titre de la présente convention à :

- Mettre en œuvre les actions du Programme ;
- Piloter la partie communication du Programme en collaboration avec les partenaires de celui-ci et sous contrôle du comité de pilotage ;
- Procéder aux appels de fonds vers les co-financeurs, après validation du comité de pilotage ;
- Recevoir les fonds des co-financeurs destinés au financement du programme et établir les attestations de versement des fonds comportant les informations indispensables pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie ;
- Se coordonner avec les autres programmes CEE en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Faire certifier les comptes du programme par un commissaire aux comptes ;

La FNCCR s'engage également à :

- Inscrire les fonds collectés et destinés au financement des actions dans un compte de tiers, et justifier de leurs versements aux bénéficiaires, à l'euro ;
- Ne pas utiliser les fonds collectés pour d'autres opérations que celles mentionnées dans le cadre de la présente convention.

En effet, la FNCCR opère dans le cadre du programme en qualité d'intermédiaire transparent et agit sous la supervision du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

3.2 ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES

Article 3.2.1 Désignation et missions du coordinateur de groupement

Afin de faciliter les échanges et les flux entre la FNCCR et les Bénéficiaires, ces derniers ont désigné parmi eux un membre coordinateur de leur groupement.

Coordinateur du groupement : Métropole Rouen Normandie

Ce membre coordinateur sera l'interlocuteur privilégié de la FNCCR tout au long de la mise en œuvre Programme.

Les missions du coordinateur sont les suivantes : centraliser les échanges, faire remonter les demandes des Bénéficiaires, et faire suivre tout échange descendant communiqué par la FNCCR.

Ce dernier sera notamment chargé d'établir un rapport d'activité selon le modèle fourni par la FNCCR, en coopération avec l'ensemble des membres du groupement, de transmettre les documents relatifs aux appels de fonds, de les recevoir et de les répartir par membre du groupement sur la base de leurs justificatifs, conformément à l'article 4 de la présente convention.

Le coordinateur fournira un rapport d'activité à jour à la FNCCR, pour chaque demande d'appel de fonds et *a minima* tous les 6 mois, ainsi que, le cas échéant, sur demande expresse de la FNCCR.

Article 3.2.2 Engagements des Bénéficiaires

Les Bénéficiaires se sont engagés lors de la candidature à l'appel à projets (AAP) à mettre en œuvre les actions telles que décrites en annexe 1. Celles-ci doivent être mises en œuvre au plus tard au 31 décembre 2023.

Les Bénéficiaires s'engagent à rénover le patrimoine public des collectivités suivant les actions définies à l'article 2. Ils s'engagent à informer la FNCCR de toute modification significative ou de toute contrainte pouvant entraîner un retard ou un changement substantiel du projet décrit dans la présente convention.

Les Bénéficiaires ayant obtenu une aide relative à l'embauche d'un économe de flux, s'engagent à signer et à appliquer la charte des économes de flux ACTEE qui sera transmise avec la présente convention.

Les Bénéficiaires seront financés sur justificatif de dépenses, en conformité avec le prévisionnel financier et les objectifs définis. Une évaluation d'atteinte des objectifs de réalisation des actions des Bénéficiaires du Programme sera établie chaque semestre en Comité de pilotage. Pour ce faire, les Bénéficiaires s'engagent transmettre au coordinateur du groupement, tous les éléments nécessaires à l'établissement du rapport d'activité devant être transmis à la FNCCR conformément à l'article 3.2.1 de la présente. Il est demandé à l'ensemble des membres du groupement de veiller à la bonne concordance des actions et du budget.

Le projet et l'engagement des dépenses, devront pouvoir être réalisés dans les délais du Programme ACTEE. La capacité à réaliser les actions à court terme, ainsi que la faisabilité générale du projet sont des éléments importants pour l'attribution des fonds.

Les Bénéficiaires s'engagent à transmettre à la FNCCR, dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre du Programme s'agissant notamment de l'élaboration des guides et documents contractuels types, tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de ses missions (cahiers des charges, marchés publics, guides, fiches conseils, plaquettes...). Ils s'engagent à participer aux animations proposées par la FNCCR et permettant les partages d'expériences et la co-construction entre lauréats, à faciliter le recensement des données quantitatives et qualitatives de leurs projets. Il pourra le cas échéant prendre la forme d'enquêtes, sondages, supports à compléter, ou encore plateforme numérique de remontée de données.

Les Bénéficiaires s'engagent également à inviter la FNCCR aux différents Comités de pilotage, comités techniques, ou réunions de suivi de projet en tant qu'invité permanent. Il est également suggéré d'y inviter, lorsque cela s'y prête, la direction régionale de l'ADEME, la DDT/DREAL, ainsi qu'un représentant de la Banque des Territoires.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le montant global des fonds attribué sera de 300 000 (trois cent mille) euros HT.

Les dépenses sont éligibles à compter du 1^{er} janvier 2022. Les fonds seront versés après envoi des justificatifs de dépenses et validation par le Comité de pilotage ACTEE qui se réunit tous les 6 mois, et ne pourront être versés avant signature de la Convention par tous les membres du groupement. Exceptionnellement, et sur validation du Comité de pilotage ACTEE, les fonds pourront être versés tous les 3 mois en fonction des contraintes des projets.

Les sommes dues au titre de la présente Convention sont versées aux services financiers du coordinateur du groupement désigné parmi les Bénéficiaires (cf. schéma annexe 4). Celui-ci fera son affaire de rétribuer les sommes dues aux autres Bénéficiaires, conformément à ses missions définies à l'article 3.2.1 de la présente convention.

Coordinateur du groupement : Métropole Rouen Normandie

Coordonnées bancaires :

CODE IBAN : FR 50 3000 1007 07C7 6000 0000 004

CODE APE : 8411Z

CODE BIC : BDFEFRPPCCT

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR27200023414

Les versements seront effectués après et sous réserve de l'encaissement de l'appel de fonds des co-financeurs par la FNCCR.

En cas de non-versement des contributions par les financeurs obligés du Programme, et ce, pour quelque motif que ce soit, la FNCCR ne saurait être tenue responsable du retard ou du non-versement des fonds dus aux bénéficiaires.

Les sommes allouées à chaque typologie d'actions mises en place par les Bénéficiaires (études techniques, ressources humaines, outils de suivi et maîtrise d'œuvre) ne pourront faire l'objet d'une fongibilité, sauf exception dans la limite de 10 % maximum du montant de la ligne qui serait réabondée par une autre ligne budgétaire et ce, après arbitrage de la FNCCR.

ARTICLE 5 : JUSTIFICATIFS DES DEPENSES PAR LES BENEFICIAIRES

La justification de réalisation des actions mises en œuvre par les Bénéficiaires et par les Bénéficiaires finaux du Programme devra être effectuée au moyen de rapports techniques et de justifications de dépenses selon les modèles fournis par la FNCCR.

Les fiches justificatives de dépenses de chaque bénéficiaire devront être dûment signées à la fois par le représentant légal du bénéficiaire et un trésorier payeur ou, le cas échéant, par un commissaire aux comptes. Conformément à l'article 3.2.1 de la présente convention, les fiches justificatives devront être centralisées auprès du coordinateur du groupement, qui en contrôlera la bonne signature, et les communiquera à la FNCCR.

Toutes les dépenses affectées au projet et les activités correspondantes devront être justifiées dans le cadre du Programme et faire mention explicite à celui-ci (« ACTEE – PRO-INNO-52 »). Les justificatifs détaillés des dépenses et des activités (compte rendu, feuilles de présence...) devront être conservés par le bénéficiaire et par la FNCCR pour un contrôle éventuel et aléatoire du MTES pour une durée de 6 ans.

La FNCCR se réserve le droit de demander à l'ensemble des Bénéficiaires de faire réaliser, avant la fin du Programme, un audit sur la situation du Programme les concernant.

ARTICLE 6 : GARANTIE D’AFFECTATION DES FONDS

Le Bénéficiaire s’engage à utiliser les fonds versés par la FNCCR uniquement dans le cadre et aux bonnes fins d’exécution du Programme.

A ce titre, le Bénéficiaire garantit la FNCCR contre toute revendication ou action en responsabilité de quelque nature que ce soit en cas d’utilisation des fonds versés non conforme aux stipulations de la Convention et à d’autres fins que celles du Programme.

Dans le cas où des fonds du Programme n’auraient pas été engagés par le Bénéficiaire au 31 décembre 2023, ce dernier s’engage à rembourser le reliquat non engagé à la FNCCR.

ARTICLE 7 : EVALUATION DU PROGRAMME

Une évaluation du dispositif des CEE peut être menée par le MTES afin de déterminer si cet instrument permet d’obtenir les effets attendus. Dans cette logique, la FNCCR pourra être amenée à faire évaluer par un bureau d’étude indépendant, la bonne utilisation par les lauréats des fonds alloués dans le cadre du Programme.

Le Bénéficiaire s’engage à participer à toute sollicitation dans le cadre de l’évaluation du dispositif des CEE, intervenant en cours, ou postérieurement à celui-ci. Il s’engage, dans ce cadre, à répondre à des enquêtes par questionnaire (en ligne) et à participer à des entretiens qualitatifs (en face-à-face ou par téléphone) abordant la conduite du Programme et ses résultats. Il s’engage en particulier à fournir tous les éléments quantitatifs nécessaires à l’évaluation des effets en termes d’efficacité énergétique, d’économies d’énergie, d’émissions de GES, de bénéfices techniques, économiques, sociaux et environnementaux du Programme.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Article 8.1 Communication des bénéficiaires lauréats

Chaque Partie pourra communiquer individuellement sur le Programme à condition de ne pas porter atteinte aux droits des autres Parties ni à leur image.

Chaque Bénéficiaire s’engage à apposer, de façon systématique sur tous les supports en rapport avec le Programme ACTEE, les logos de la FNCCR, de Territoire d’énergie et d’ACTEE (annexe 3). Ils s’engagent à faire figurer la marque ACTEE dans le cadre de toute opération de travaux dont l’objet serait issu d’études de préfigurations financées par le programme ACTEE.

La FNCCR demeure pleinement propriétaire des droits de propriété intellectuelle attachés au logo ACTEE ainsi qu’au site internet du Programme.

Par ailleurs, chaque bénéficiaire s’engage à utiliser le logo CEE dans les actions liées au Programme, sur tous supports. L’usage du logo CEE est limité au cadre légal du Programme, notamment temporel. Le Bénéficiaire s’engage à ne pas exploiter le logo CEE à des fins politiques, polémiques, contraires à l’ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer le logo CEE à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l’Etat français ou lui être préjudiciable.

Article 8.2 Communication des Bénéficiaires Finaux

Chaque bénéficiaire fait parvenir son logo à la FNCCR et l'autorise à en faire l'utilisation dans ses actions de communications relatives au Programme.

Toute représentation des logos et marques des Parties sera conforme à leur charte graphique respective (annexe 3). Aucune Partie ne pourra se prévaloir, du fait de la présente Convention, d'un droit quelconque sur les marques et logos de l'autre Partie.

Chaque Bénéficiaire s'engage à informer la FNCCR de ses évènements ou toute autre manifestation en lien avec le Programme, et notamment à inviter la FNCCR à chaque comité de pilotage, et l'informer des signatures de conventions relatives à la rénovation énergétique des bâtiments, des conférences.

En amont de toute campagne d'envergure nationale ou de communiqué de presse à l'initiative du bénéficiaire, une information de la FNCCR sera nécessaire.

En outre, les bénéficiaires s'engagent à participer aux comités régionaux semestriels et à tout type de manifestations en lien avec le Programme ACTEE organisés par la FNCCR et auxquels les lauréats seraient invités.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE

Les documents et toute information appartenant au(x) Bénéficiaire(s) et communiqués à la FNCCR, sur quelque support que ce soit, ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l'exécution de la décision de financement ou de la présente convention, ne sont pas considérés comme confidentiels.

ARTICLE 10 : RESILIATION

La présente Convention pourra être résiliée par une Partie en cas de manquement par l'autre Partie à l'une de ses obligations contractuelles, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Partie défaillante et restée sans effet pendant un délai d'un (1) mois à compter de la réception de ladite lettre. La résiliation par l'une des Parties ne résilie pas de plein droit la Convention. Le Comité de pilotage se réunira alors pour définir les modalités de poursuite ou d'arrêt de tout ou partie du Programme du bénéficiaire concerné.

Les Parties conviennent également de manière expresse qu'en cas de modification des textes législatifs ou réglementaires relatifs aux économies d'énergie ou aux CEE rendant inapplicables les dispositions de la Convention, elles se rencontreront à l'initiative de la Partie la plus diligente pour en étudier les adaptations nécessaires. A défaut d'accord ou en cas d'impossibilité d'adapter la Convention dans un délai d'un (1) mois à compter de la 1ère réunion des Parties, cette dernière sera résiliée de plein droit. Le Comité de pilotage se réunira alors pour déterminer les modalités de clôture du Programme et notamment la répartition des fonds restants.

ARTICLE 11 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, les Parties s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs sous-traitants éventuels l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires,

internationales, européennes et nationales, relatives à la protection des données à caractère personnel et en particulier au Règlement général sur la protection des données, dit RGPD, n°2016/679.

ARTICLE 12 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAVAIL DISSIMULE

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, chaque Partie s'engage à respecter et à faire respecter par ses sous-contractants et sous-traitants éventuels l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires, internationales, européennes et nationales, relatives à la lutte contre la corruption, au droit du travail et à la protection sociale ainsi qu'à la lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 13 : DUREE

La présente Convention entre en vigueur à sa signature par les Parties et prendra fin au 31 décembre 2023.

En cas de besoin, la présente Convention pourra faire l'objet d'un avenant si une modification significative devait avoir lieu sur les actions, les budgets associés ou la durée du Programme.

Ces évolutions seront argumentées et discutées en Comité de pilotage du Programme, et, le cas échéant, les objectifs seront alors revus pour intégrer les évolutions.

ARTICLE 14 : LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation, à la validité et/ou à l'exécution de la Convention devra, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables entre les Parties.

À défaut, un (1) mois après l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception par une Partie à l'autre Partie mentionnant le différend, le différend sera soumis aux tribunaux français compétents.

Fait en 9 exemplaires originaux (nombre de signataires)

A, le

Pour la FNCCR,

Le Président

Xavier PINTAT

Pour la Métropole Rouen Normandie

Le Président,

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Pour la SPL ALTERN,

Le Président,

Guillaume COUTEY

Pour la Commune de Bois-Guillaume,

Le Maire,

Théo PEREZ

Pour la Commune de Canteleu

La Maire,

Mélanie BOULANGER

Pour la Commune de Duclair

Le Maire,

Jean DELALANDRE

Pour la Commune de Elbeuf sur Seine

Le Maire,

Djoudé MERABET

Pour la Commune de Le Trait

Le Maire,

Patrick CALLAIS

Pour la commune de Rouen

Le Maire,

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

ANNEXE 1 : ACTIONS



Candidature à l'appel à projet ACTEE PEUPLIER

Groupement porté par la

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Conjointement avec :

L'Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie (ALTERN)

Et les communes de :

**Bois Guillaume,
Canteleu,
Duclair,
Elbeuf sur Seine,
Le Trait,
Rouen**

Dossier suivi par :

Xavier CORSON
xavier.corson@metropole-rouen-normandie.fr

Valentina LOBANOVA
valentina.lobanova@metropole-rouen-normandie.fr



Table des matières

| | |
|--|----|
| Métropole Rouen Normandie | 17 |
| L'Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie (ALTERN) | 21 |
| Bois Guillaume | 22 |
| Canteleu | 28 |
| Duclair | 30 |
| Elbeuf Sur Seine | 32 |
| Le Trait | 44 |
| Rouen | 46 |

Métropole Rouen Normandie

1) Présentation de la Métropole et de ses actions de coopération

La Métropole Rouen Normandie est un territoire comprenant 71 communes, 498 822 habitants, sur un territoire de 664 km². Elle a mis en place depuis 2009 un service *maîtrise de l'énergie* afin d'accompagner les communes et les particuliers dans leurs projets de rénovations énergétiques. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la transition énergétique est devenue une des compétences fortes de la Métropole, ce qui a permis de renforcer la dynamique existante sur le sujet de la transition écologique (énergie, environnement).

Les échelles locales, et plus précisément les collectivités territoriales, sont dotées de compétences particulièrement adéquates à l'accélération de la transition écologique. Et ce d'autant plus que la loi de transition énergétique pour la croissance verte ainsi que le troisième volet de la réforme territoriale, tous deux adoptés en 2015, font apparaître de nombreuses possibilités d'actions en faveur du climat dans les politiques publiques locales, notamment la généralisation des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET).

Le 8 décembre 2017, suite au décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale et sa mise en œuvre locale, en définissant une politique « climat - air - énergie » à l'échelle de son territoire. C'est dans ce cadre qu'elle s'est fixée des objectifs ambitieux d'ici à 2050 dans son PCAET approuvé le 16 décembre 2019 : accompagner le territoire vers un modèle « 100% énergie renouvelable » et réduire de 80% ses émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il est nécessaire de réduire par deux les consommations énergétiques du territoire, et de multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, mais également, de ramener les émissions de gaz à effet de serre à un niveau soutenable pour la planète en les divisant par plus de quatre, par rapport à celles de 2010.

Sur le plan international, l'Accord de Paris consolide la coopération des nations en matière de lutte contre les changements climatiques en faisant prendre aux Etats des engagements qui doivent désormais se concrétiser dans les territoires. Décliné à l'échelle locale, **l'Accord de Rouen pour le climat**, signé en novembre 2018, rassemble les engagements des acteurs de l'écosystème de la Métropole Rouen Normandie (entreprises, communes, associations, citoyens, chercheurs) afin de répondre efficacement aux enjeux du réchauffement climatique.

Au cours de l'année 2018, la Métropole a concrétisé, en partenariat avec le WWF France et l'ADEME, une initiative unique en son genre en France : une « **COP21 locale** » qui mobilise l'ensemble des acteurs du territoire en faisant émerger une dynamique porteuse d'initiatives et de fierté. L'Accord de Rouen pour le climat a formalisé ce travail qui s'intensifie maintenant par la mise en œuvre d'actions structurant notre transition.

La Métropole poursuit et intensifie son rôle d'accompagnateur de cette mobilisation en animant la dynamique auprès des 71 communes du territoire engagées (soit la totalité des communes de la Métropole), en renforçant les réseaux d'échanges rassemblant les élus et représentants des services municipaux pour partager et valoriser les pratiques exemplaires et en les aidant à mobiliser leurs habitants autour de ces actions. Plus de 1 000 engagements transversaux ont été pris par les communes et s'inscrivant dans les grandes thématiques suivantes : patrimoine municipal, biodiversité, énergies renouvelables, alimentation agriculture, exemplarité interne, mobilité durable, éclairage public, qualité de l'air, éducation à l'environnement et aux pratiques durables, éco-construction, logement et précarité énergétique, gestion des déchets, urbanisme aménagement.

Déjà labellisée Cit'ergie, la Métropole accompagne 15 communes du territoire dans cette démarche, dont 3 sont actuellement labellisées et 12 en processus de labellisation. Cette dynamique fait de la Métropole Rouen Normandie le **premier territoire français aussi largement engagé dans Cit'ergie**. Outre l'animation de la COP21 locale, la Métropole anime également le réseau des communes Cit'ergie afin de démultiplier les actions, faire du lien et construire le récit collectif. Parmi les 6 communes qui candidatent à cet AAP, 5 sont engagées dans la démarche Cit'ergie : Bois-Guillaume, Canteleu, Elbeuf-sur-Seine, Le Trait et Rouen.

Concernant tout particulièrement la rénovation énergétique des bâtiments, la Métropole propose à ses communes membres des outils mutualisés pour faciliter le passage à l'acte :

- Depuis 2009, 1 à 2 Conseillers en Energie Partagés (CEP) afin de mutualiser l'ingénierie de soutien à la rénovation du patrimoine communal
- Depuis 2011, des dispositifs de valorisation des CEE
- Depuis 2016, un marché d'audits énergétiques
- Depuis 2019, un marché groupé de fourniture d'énergie

En tant que coordonnateur de ce groupement constitué pour la réponse à cet AAP ACTEE PEUPLIER, la Métropole Rouen Normandie organisera et mettra en œuvre un vrai travail de gouvernance au sein du groupement et mutualisera les compétences et les données (mutualisables).

Des COPIL (comité de pilotage) et COTECH (comité technique) seront ainsi pilotés de manière régulière (à minima biannuels, voire trimestriels) avec les différents membres du groupement (ou porteur de projets) afin de pouvoir réaliser des points réguliers sur l'état d'avancement des projets inscrits à cet AAP, et ainsi pouvoir piloter au mieux les actions à mener (et effectuer des actions correctives lorsque cela s'avérera nécessaire).

Ces COPIL et COTECH pourront éventuellement être regroupés avec ceux de l'AAP ACTEE MERISIER dont le groupement de la Métropole a eu l'honneur d'être lauréat.

2) Présentation du projet présenté dans le cadre de l'AAP ACTEE PEUPLIER

La Métropole Rouen Normandie possédant un parc de bâtiments culturels conséquent, il lui a très vite semblé opportun de pouvoir inscrire un certain nombre de bâtiments déjà identifiés comme « à rénover » afin de pouvoir accélérer les actions et la dynamique de rénovation de ces derniers.

C'est pourquoi les 7 projets (regroupant 9 bâtiments culturels au global) suivants ont été retenus et inscrits dans le cadre de cet AAP :

- Le site « musée Beauvoisine » (regroupant 3 bâtiments, dont le Museum d'Histoire Naturelle)
- Le musée des Beaux-Arts
- L'école supérieure d'art ADHaR
- L'Opéra – Théâtre des Arts
- Le Centre de Conservation et Réserves (CCR)
- Le musée Le Secq
- L'office de tourisme de ROUEN

La surface totale de ces bâtiments, présentés dans le cadre de cet AAP, est de **43 835 m²**.

La liste des usages présentés pour ces bâtiments est récapitulée dans le document n°6 « liste des bâtiments inclus dans le cadre de la candidature », de ce dossier de réponse.

L'ensemble des dépenses inscrites dans le cadre de chacun de ces projets sera justifié et justifiable d'ici à fin 2023. Ces projets ont en effet été sélectionnés car présentant des missions qui pourront être inscrites et engagées sur les 2 années à venir.

Ces dépenses concerneront les prestations suivantes :

- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dédiée à la Performance Energétique et Environnementale (AMO PEE), pour 3 projets (lot 1),
- prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage BIM (AMO BIM), pour la définition et la mise en place d'un stratégie BIM de 2 projets, avec audit de l'existant, scénario de déploiement du BIM, formation de sensibilisation au BIM et élaboration du charte BIM (lot 1),
- dans le cadre du marché d'AMO PEE (lot 1), mise en place pour l'ensemble du parc des bâtiments de la Métropole :
 - d'une stratégie d'amélioration des performances,
 - d'une stratégie d'approche en coût global,
 - d'une stratégie bas carbone.

Les bâtiments culturels inscrits dans le cadre de cet AAP représentant 15% de la surface totale du parc de bâtiments de la Métropole, les dépenses mentionnées dans le cadre de cet AAP correspondent donc à 15% de la dépense globale pour ces prestations,

- acquisition et mise en œuvre d'un outil de gestion technique de patrimoine (GTP) pour l'ensemble du parc de bâtiments pour la Métropole. De la même manière qu'il l'a été exposé pour le point précédent, seul 15% de la dépense globale pour l'outil est pris en compte dans le tableau des dépenses (lot 2),
- étude de faisabilité énergétique (lot 3) pour un projet,
- réalisation (ou toilettage) de la maquette BIM de 5 projets identifiés, dans le but d'obtenir une meilleure connaissance des bâtiments (et du territoire) et de meilleures données d'entrées.

D'ici fin 2023, le groupement serait en mesure de présenter un taux de passage à l'acte minimum de 60% sur l'ensemble des bâtiments présentés pour cet AAP. Ces 9 bâtiments de la Métropole, auxquels s'ajoutent les 19 autres communaux (présentés ci-après), présenteraient en effet :

- un taux de passage à l'acte « certain » de 60% (soit supérieur au minimum de 50% demandé),
- un taux de passage à l'acte « potentiel » de 71% (en prenant en compte les bâtiments dont des chances de passage à l'acte avant fin 2023 est estimé à minimum 80%).

Tel que présenté dans l'annexe financière, la répartition du budget (dépenses) et du budget (aide) sollicité, par lot et au total, pour la Métropole Rouen Normandie, est la suivante :

| Lot | Budget | Budget sollicité |
|---|------------------|------------------|
| Lot 1 : RH | 83 755 € | 41 878 € |
| Lot 2 : Outils de mesures et de suivi de consommation | 27 242 € | 4 850 € |
| Lot 3 : Études techniques | 141 769 € | 50 000 € |
| Lot 4 : Maîtrise d'œuvre | 547 000 € | 0 € |
| Total | 799 766 € | 96 728 € |

3) Liste de critères proposés

Les critères proposés pour assurer le suivi des performances des projets inscrits dans le cadre de cet AAP PEUPLIER sont les suivants :

- La tenue d'un COPIL et COTECH de manière biannuelle (à minima) avec l'ensemble des membres du groupement afin de créer une vraie dynamique de territoire pour la rénovation de ces bâtiments, et pouvoir suivre l'état d'avancement des projets.
- Le suivi et l'accompagnement fin et régulier des projets identifiés par l'intermédiaire d'un poste d'économiste de Flux à temps plein sur 2 ans.

L'Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie (ALTERN)

La délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2020 a acté le projet de création d'un Service Public de la Transition Energétique Rouen Normandie (STE'RN) , d'une Société Publique Locale Agence Locale de la Transition Energétique Rouen Normandie (SPL ALTERN), et d'une société d'économie mixte d'investissement dans la transition énergétique. L'ensemble des communes de la Métropole sont pleinement parties prenantes de la création de ce service public. Le 16 décembre 2020, l'ensemble des communes de la Métropole a été convié à une réunion d'information pour le lancement de ce STE'RN.

Les missions du STE'RN sont notamment la massification de la rénovation performante des bâtiments résidentiels, tertiaires publics et privés, le développement des réseaux d'énergie et l'émergence des projets d'énergies renouvelables et de récupération.

ALTERN sera un pôle d'expertise et travaillera notamment :

- au développement de projets communaux et métropolitains (publics) en accompagnant à la préfiguration, à la faisabilité, avec la possibilité d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- sur les projets privés en accompagnant à la préfiguration ;
- à la recherche de financements.

ALTERN, dont la création a été approuvée par le Conseil métropolitain du 22 mars 2021 et qui a été actée fin juin 2021, portera les postes de conseiller / économiste de flux mutualisés pour l'ensemble des communes.

Dans le cadre de cet AAP ACTEE PEUPLIER, et au regard de la quantité de bâtiments inscrits et identifiés par les communes (cf. ci-après), les dépenses pour le financement d' 1,2 poste d'économiste de flux (mutualisé pour toutes les communes du territoire) à temps plein sur 2 années (2022 et 2023) sont prévues.

Il est envisagé que durant ces 2 années à suivre, les économistes de flux identifiés seront mis en priorité à disposition des communes, pour le (ou les) projet(s) inscrit(s). Ces postes seront bien sûr ensuite voués à être pérennisés pour devenir le soutien privilégié des communes, entreprises ou particuliers pour les projets de rénovation.

Tel que présenté dans l'annexe financière, la répartition du budget (dépenses) et du budget (aide) sollicité, par lot et au total, pour la SPL ALTERN, est la suivante :

| Lot | Budget | Budget sollicité |
|---|------------------|------------------|
| Lot 1 : RH | 144 000 € | 70 000 € |
| Lot 2 : Outils de mesures et de suivi de consommation | 0 € | 0 € |
| Lot 3 : Études techniques | 0 € | 0 € |
| Lot 4 : Maîtrise d'œuvre | 0 € | 0 € |
| Total | 144 000 € | 70 000 € |

Bois Guillaume

1) Présentation de la Commune et de ses actions de coopération

Bois-Guillaume est une Commune de 13 796 habitants, située dans le département de la Seine-Maritime sur les plateaux Nord de Rouen. Elle fait partie de la Métropole Rouen Normandie.

La Commune se caractérise par :

- un cadre de vie fortement attractif,
- une existence d'un parc résidentiel conséquent,
- un développement des activités économiques tertiaires,
- une présence importante de forêts et d'espaces agricoles,
- un tissu associatif dynamique.

La nouvelle équipe municipale, élue sur un programme écologique et citoyen, a engagé, depuis le mois de juillet 2020, une politique volontariste pour inscrire la ville dans une démarche de transition écologique – une démarche globale, participative et exemplaire.

La Commune souhaite prendre toute sa place pour relever le défi de la protection de l'environnement, de la maîtrise des énergies et des ressources. Pour cela, la nouvelle équipe a lancé deux projets majeurs dans ce sens :

- l'inscription dans la démarche de l'ADEME Cit'Ergie,
- le lancement d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique, aussi en partenariat avec l'ADEME dans le but de définir un plan annuel d'investissement pour la rénovation énergétique de son patrimoine bâti.

Son engagement dans la démarche Cit'Ergie reflète cette volonté forte. Un pré-diagnostic Cit'Ergie a été conduit en décembre 2020 par l'ADEME de Normandie. Il a permis de pré-évaluer le niveau de performance des politiques énergétiques de la Commune au regard des exigences du label Cit'Ergie. Les résultats du pré-diagnostic sont annexés au présent CCP.

La Ville vise la labellisation CAP Cit'Ergie en 2022 et la labellisation Cit'Ergie en 2024.

La démarche SDIE a été lancée début 2021 avec comme objectif de terminer la période d'inventaire et de diagnostic du patrimoine existant fin 2021 pour planifier à partir de 2020 les actions de rénovation nécessaire sur la base d'informations précises tant sur l'état des bâtiments et sur leurs usages.

Un travail important est d'ores et déjà engagé autour des projets concrets, notamment la création de fermes urbaines, la refonte du cœur de ville, la végétalisation des cours d'écoles. En parallèle la ville a lancé un Schéma Directeur Immobilier (SDI) en partenariat avec l'ADEME pour pouvoir établir un plan d'investissement sur la rénovation de ces bâtiments. Le diagnostic débutera en février 2021.

Démarche à l'échelle de la Métropole

L'Accord de Rouen pour le climat

Pour atteindre les objectifs fixés par l'accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement climatique en deçà de 2°C, la Métropole Rouen Normandie a défini sa politique en matière de lutte contre le changement climatique, de transition énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Le diagnostic a mis en évidence que la Métropole ne peut agir seule sur son territoire : les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie sont majoritairement le fait d'autres acteurs, il est donc essentiel de les impliquer plus largement. Ce triple constat fonde la démarche « COP21 Rouen Normandie » construite en partenariat avec l'ADEME et le WWF France. Son objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (communes, acteurs économiques, institutionnels, associations et citoyens), pour que l'action combinée de tous permette de répondre efficacement aux enjeux du réchauffement climatique.

L'Accord de Rouen pour le climat formalise ce travail, après une année de mobilisation intense. Ce document présente la démarche, rassemble les engagements des acteurs, traduit leur vision de la transition écologique et synthétise les avancées individuelles et collectives.

À la suite de la COP21 locale, de nouvelles dynamiques ont émergé et une quinzaine de Communes se sont engagées dans la démarche Cit'Ergie.

La Commune de Bois-Guillaume, signataire de l'Accord de Rouen pour le climat, souhaite ainsi intégrer le réseau des communes de la Métropole engagées dans le processus Cit'Ergie afin de renforcer les synergies entre ces démarches.

2) Présentation du projet souhaitant être mené

Cet appel à projet d'ACTEE va permettre à la ville de Bois Guillaume d'accélérer ces projets de rénovation d'une part en anticipant certaines des actions qui seront nécessaires dans le cadre du SDIE (Schéma Directeur Immobilier Énergétique) mais aussi de mettre en place une plateforme numérique de type « Smart Building » afin de pouvoir mesurer et contrôler au plus près les différentes consommations dans les bâtiments, de mettre des systèmes d'alerte en cas de consommations anormales afin d'intervenir au plus tôt.

Le périmètre de ces projets concerne les 4 bâtiments culturels emblématique de Bois Guillaume, soit :

- l'espace Guillaume le Conquérant (1348m²),
- l'école de musique (621m²),
- la salle d'exposition : Chapelle du Carmel (296m²),
- la bibliothèque municipale (265m²).

La surface totale est de 2 530 m².

Le taux de passage à l'acte prévu est de 100% pour chacun des 4 projets.

3) Description des bâtiments

L'espace Guillaume le Conquérant : tout au long de l'année la salle de spectacles accueille de nombreux concerts, pièces de théâtre ou expositions. Deux manifestations phare sont organisées par

la Ville : Jazz in Mars, festival de jazz, et Métropol'Art, salon de peinture et de sculpture avec un invité d'honneur prestigieux à chaque édition. Elle accueille, entre autres, une fois par an l'orchestre de l'Opéra de Rouen Normandie. Elle est mise à disposition de nombreuses associations pour leurs spectacles.

La Chapelle du Carmel : cette ancienne chapelle accueille des expositions de peintures et de sculptures toute l'année. Du matériel de qualité, panneaux et spots, ont été installés afin de recevoir dans d'excellentes conditions les artistes qui en font la demande. Son succès ne se dément pas, les réservations doivent être faites au moins un an à l'avance.

École de musique : Plus de 600 élèves reçoivent un enseignement artistique de qualité de la part de 30 professeurs dans 20 spécialités différentes. Elle propose également un cursus Musique et Handicap unique en Normandie. Les professeurs ont reçu des formations afin d'adapter leur enseignement artistique au public en situation de handicap. L'École de Musique, accueille dans ses locaux le CEFEDM (Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique) pour toute son activité d'enseignement.

Bibliothèque : la Bibliothèque Pour Tous de Bois-Guillaume est une Bibliothèque associative gérée et animée par 20 bibliothécaires certifiées et bénévoles. Le fonds compte plus de 17 000 livres. En temps normal, plus de 1 400 lecteurs sont inscrits dont la moitié ont moins de 18 ans. Elle accueille des classes maternelles et primaires, réunit tous les 2 mois le Club de lecture, organise des rencontres ponctuelles avec les lecteurs en fonction d'événements culturels et propose des animations littéraires thématiques tout au long de l'année.

Mise en place des outils de diagnostic

L'objectif est de réaliser un audit énergétique et un calcul ThCEx (RT globale) en proposant des améliorations énergétiques visant à une diminution d'au moins 30% de la consommation énergétique par rapport à l'état initial, et ce pour les 4 bâtiments culturels.

Ces études comprennent les éléments suivants :

- relevé sur site ;
- établissement d'un DCE, sur la base des travaux définis dans les audits énergétiques, incluant : les CCTP, les DPGF et les plans ;
- établissement des Déclarations Préalables pour chacun des sites ;
- analyse des offres pour donner suite à la consultation réalisée par la ville de Bois-Guillaume (non inclus : le rendez-vous de négociation avec les entreprises) ;
- suivi des travaux incluant : les réunions hebdomadaires de chantier, le visa des plans et dossiers techniques EXE des entreprises, le suivi financier des travaux (situation de travaux, devis modificatifs) ;
- Opérations Préalables à la Réception.

L'objectif est de réaliser ces diagnostics rapidement afin de réaliser les principaux travaux avant fin 2023.

Mise en place d'une solution « Smart Building »

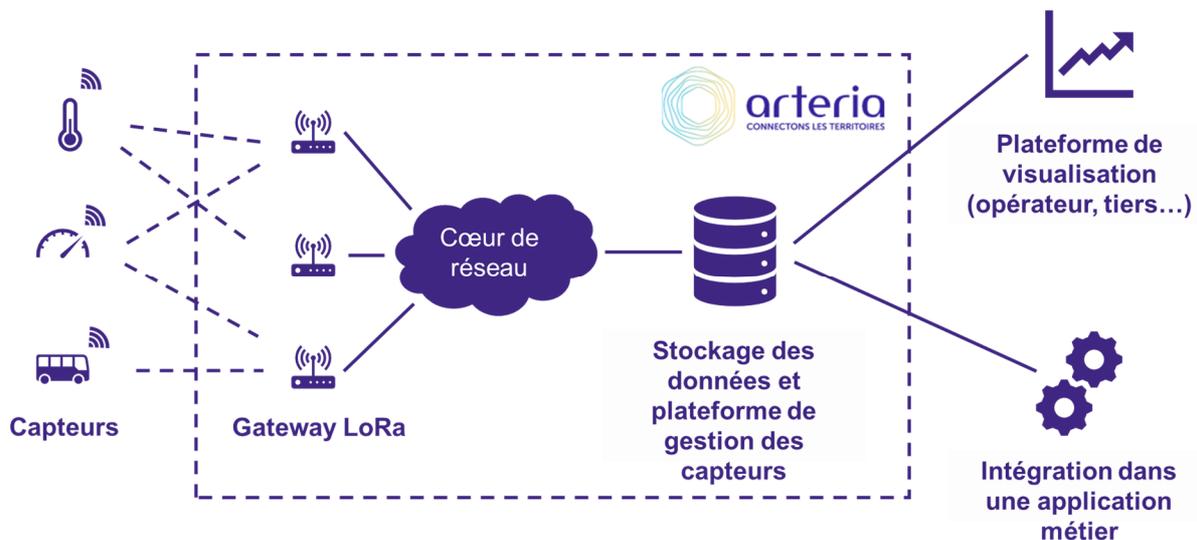
La gestion des énergies est aussi une suite d'actions quotidiennes dans tous les bâtiments, afin d'améliorer et d'automatiser ces actions, la ville veut équiper ces bâtiments avec des capteurs IoT afin de suivre au quotidien un ensemble de données : température, humidité, taux de CO₂, luminosité, présence, consommation d'eau et d'électricité.

Ces données permettront de diminuer les consommations énergétiques en mettant en place des actions correctives immédiatement, et aussi d'assurer un meilleur environnement de travail aux personnels éducatifs et à leurs élèves.

Dans le cadre de cet appel d'offre, il s'agit d'ajouter à la solution qui sera déployée pour les écoles, les différents bâtiments culturels objet de ce document et de modifier et d'enrichir les tableaux de bords et indicateurs qui seront communs à l'ensemble des bâtiments gérés par la Commune

La solution préconisée se compose de plusieurs éléments :

- Un pack de suivi de la qualité de l'air et de l'occupation comprenant un capteur d'ambiance (1 capteur par salle = 31 capteurs).
- Un pack de suivi des consommations comprenant un capteur de télé relève d'eau et un capteur de suivi électrique (1 capteur par bâtiments et Étages = 6 capteurs de chaque).
- Un accès à une plateforme de service afin de visualiser les données recueillies.
- Les données collectées transitent vers la plateforme en utilisant le protocole Lora privé dédié à Bois Guillaume, afin d'assurer une sécurité et une confidentialité complète.



Le tableau de bord présente des graphiques interactifs avec plusieurs séries affichées, possibilité de zoomer sur l'axe temporel, dataViz...

Les KPIs sont adaptés à la solution et au cas d'usage. Une carte permet de visualiser les positionnements des différents capteurs. Des alertes peuvent être paramétrées en fonction des seuils atteints et envoyées par SMS/E Mail. La plate-forme est interopérable avec les flux météo afin d'ajuster les prévisions.

L'interface mise en place permet deux niveaux de détail : une vue d'ensemble, à destination des décideurs, et une vue plus précise avec historisation des données à destination des agents techniques.



Mes capteurs

| Salle 2p : Elsys | | Bureau 1 | |
|------------------|------------|-------------|----------|
| Température | 25.10 °C | Température | 24.30 °C |
| Humidité | 27 % | Humidité | 29 % |
| Luminosité | 5 lux | Luminosité | 454 lux |
| Co2 | 458 ppm | Co2 | 476 ppm |
| Statut | Disponible | | |

| Salle 12p : Elsys | | Bureau 2 | |
|-------------------|----------|-------------|----------|
| Température | 23.70 °C | Température | 20.80 °C |
| Humidité | 30 % | Humidité | 35 % |
| Luminosité | 501 lux | Luminosité | 265 lux |
| Niveau sonore | 35 dB A | Co2 | 471 ppm |
| Statut | Occupée | | |

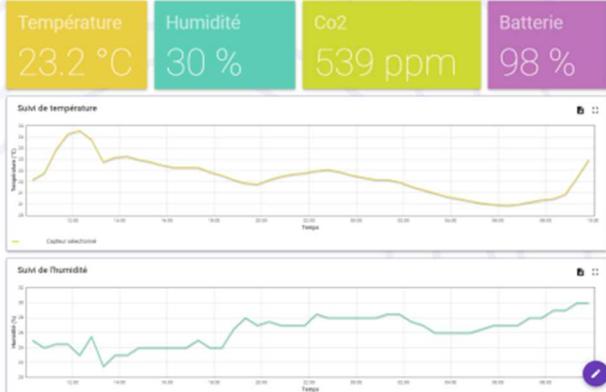
| Archives | |
|------------|---------|
| Etat porte | Ouverte |

Ma liste de capteurs

- MairieTest_Ouverture
- Ecole
- Mairie

Mon historique de valeurs

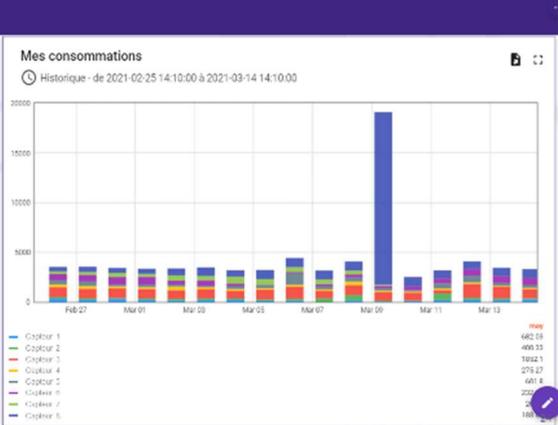
| Timestamp | Température | Humidité | Co2 | Batterie |
|---------------------|-------------|----------|---------|----------|
| 2021-03-09 08:49:56 | 23.7 °C | 30 % | 588 ppm | 98 % |
| 2021-03-09 09:53:56 | 22.3 °C | 38 % | 571 ppm | 98 % |
| 2021-03-09 10:18:36 | 21.9 °C | 38 % | 594 ppm | 98 % |
| 2021-03-09 10:53:56 | 21.5 °C | 38 % | 639 ppm | 98 % |
| 2021-03-09 10:58:36 | 21.2 °C | 29 % | 668 ppm | 98 % |
| 2021-03-09 10:59:56 | 20.9 °C | 29 % | 695 ppm | 98 % |
| 2021-03-09 10:59:56 | 20.8 °C | 38 % | 702 ppm | 98 % |
| 2021-03-09 10:59:56 | 20.7 °C | 38 % | 718 ppm | 98 % |
| 2021-03-09 07:40:56 | 23.7 °C | 38 % | 691 ppm | 98 % |
| 2021-03-09 07:33:36 | 23.7 °C | 38 % | 692 ppm | 98 % |



Mon historique de données

Historique - dernier 7 jours

| Timestamp | Index Vibration | Consommation / heure |
|---------------------|-----------------|----------------------|
| 2021-01-21 08:00:00 | 41133 L | 10 L |
| 2021-01-21 07:00:00 | 41133 L | 0 L |
| 2021-01-21 06:00:00 | 41133 L | 0 L |
| 2021-01-21 05:00:00 | 41133 L | 18 L |
| 2021-01-21 04:00:00 | 41085 L | 16 L |
| 2021-01-21 03:00:00 | 41059 L | 0 L |
| 2021-01-21 02:00:00 | 41069 L | 8 L |
| 2021-01-21 01:00:00 | 41081 L | 9 L |
| 2021-01-21 00:00:00 | 41052 L | 34 L |
| 2021-01-20 23:00:00 | 41018 L | 22 L |



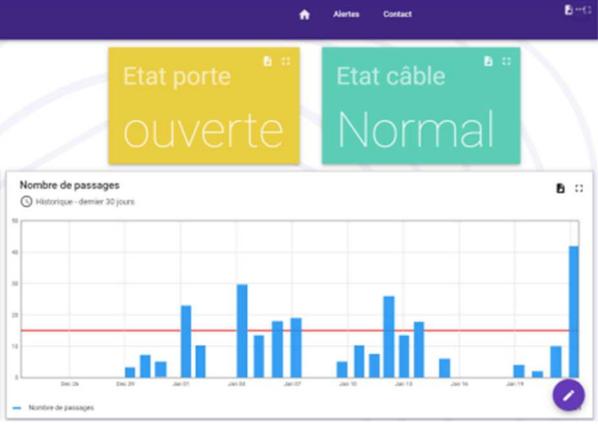
Ma liste de capteurs

- MairieTest_Ocupation
- Toilettes publiques

Mon historique de données

Historique - dernier 30 jours

| Timestamp | etabOuverture | etabCable |
|---------------------|---------------|----------------|
| 2021-01-22 05:45:29 | Ouvert | Pas d'anomalie |
| 2021-01-21 17:48:36 | Ouvert | Pas d'anomalie |
| 2021-01-21 17:46:08 | Ferme | Pas d'anomalie |
| 2021-01-21 17:43:42 | Ferme | Pas d'anomalie |
| 2021-01-21 16:23:35 | Ouvert | Pas d'anomalie |
| 2021-01-21 16:21:07 | Ferme | Pas d'anomalie |
| 2021-01-21 16:18:38 | Ouvert | Pas d'anomalie |



4) Liste des critères proposés pour assurer le suivi de performance du projet :

La mise en place d'un outil « smart building » permet la collecte des données de consommation en quasi-temps réel mais aussi l'envoi automatique d'alerte en cas d'incidents affectant la consommation d'énergie ou d'eau.

A partir de données benchmarks adaptés aux types de bâtiments ces données vont permettre des mesures réelles pour mesurer l'efficacité des mesures prises et des travaux à effectuer.

5) Les budgets du projet sont les suivants :

| Lot | Budget | Budget sollicité |
|---|-----------------|------------------|
| Lot 1 : RH | 0 € | 0 € |
| Lot 2 : Outils de mesures et de suivi de consommation | 11 440 € | 6 164 € |
| Lot 3 : Études techniques | 10 206 € | 5 103 € |
| Lot 4 : Maîtrise d'œuvre | 57 960 € | 0 € |
| Total | 79 606 € | 11 267 € |

Canteleu

1) Présentation de la Commune et de ses actions de coopération :

La ville de Canteleu, commune de la Métropole Rouen Normandie de 14 181 habitants possède un patrimoine d'environ 80 bâtiments.

Depuis plusieurs années déjà, la ville travaille à améliorer l'efficacité et la performance énergétique de son patrimoine, avec en 2009 la réalisation d'audits énergétiques pour l'ensemble des bâtiments municipaux et d'un bilan carbone, aboutissant notamment au rattachement de la quasi-totalité des bâtiments au réseau de chaleur biomasse de la ville.

Des opérations de réhabilitation énergétique ont suivi :

- mise à jour des audits énergétiques pour l'Hôtel de Ville et le GS Monet en 2016 ;
- opération d'extension et de réhabilitation thermique du GS Monet au niveau BBC rénovation en 2018 ;
- travaux de réhabilitation thermique de l'hôtel de ville (remplacement des menuiseries extérieures, isolation terrasse, remplacement LED) en 2017-2018 ;
- passage au LED des éclairages de l'école Maupassant en 2019 ;
- déconstruction et reconstruction du GS Flaubert (maternelle et primaire) en BEPOS et biosourcé prévu pour 2021-2022 ;

De plus la ville est engagée dans plusieurs démarches et participe à des réseaux lui permettant de bénéficier d'une expertise autour de l'efficacité énergétique :

- réseau des communes COP21 de la Métropole Rouen Normandie,
- démarche de labellisation Cit'ergie avec l'obtention du label CAP Cit'ergie visé pour 2021, avec une mise en réseau locale des 14 communes Cit'ergie de la Métropole,
- démarche collective de SDIE (Schéma Directeur Immobilier Energie) soutenue par l'ADEME, la Région et la Banque des Territoires, avec plusieurs autres collectivités normandes, permettant de bénéficier de l'accompagnement d'un BE et d'un énergéticien pour la mise en place d'un PPI rénovation,
- soutien ponctuel des CEP de la Métropole notamment sur les études d'opportunité photovoltaïque,
- marché à bon de commande mis à disposition par la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation d'audits énergétiques,
- participation au précédent appel à projet MERISIER au sein du groupement porté par la Métropole Rouen Normandie, pour la rénovation de 3 écoles de la commune,
- participation à l'actionnariat de la SPL ALTERN visant à l'accompagnement des acteurs du territoire autour de la transition énergétique.

2) Présentation du projet souhaitant être mené :

Dans le cadre de sa démarche Cit'ergie, la ville s'est engagée à réduire la consommation globale de son patrimoine en ciblant en priorité les bâtiments relevant du dispositif éco-tertiaire. Pour cela, avec l'aide de la démarche commune de SDIE (schéma directeur immobilier énergie), Canteleu souhaite se doter d'un PPI rénovation pour la période 2023-2028 afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en termes de diminution des consommations d'énergie du patrimoine.

Dans cet objectif, la ville souhaite mettre à jour les audits énergétiques des bâtiments concernés par le Décret Tertiaire et estimer la faisabilité de travaux de rénovation pour ces derniers, afin d'avoir l'information la plus objective pour la priorisation des travaux de rénovation.

La réponse à l'AAP PEUPLIER concerne donc la mise à jour des audits énergétiques et la réalisation des études de faisabilité de travaux des trois bâtiments à vocation culturelle de Canteleu, pour une surface totale de 5 030 m², et tous concernés par le Décret Tertiaire :

- l'Espace Culturel François Mitterrand (médiathèque et salle de spectacle) classé F par le DPE de 2009, qui n'a pas connu de travaux depuis sa construction fin des années 90 et qui est concerné par des problématiques d'inconfort thermique durant l'été et l'hiver,

- la Maison de la Musique et de la Danse (École Municipale de Musique et de Danse) classée C par le DPE de 2009, construite dans les années 70, qui ne présente pas de grosses consommations mais dont l'état général est de plus en plus vétuste,

- le Centre du Panorama (archives de la ville, et associations culturelles principalement) classé C par le DPE de 2009, construit dans les années 1900 et présentant un intérêt patrimonial, mais dans un état de vétusté avancé.

Ces études et audits seront réalisés au cours du premier trimestre de 2022, et contribueront ainsi directement à la construction du PPI rénovation prévue fin 2022.

La ville vise un taux de passage à l'acte de 50% sur ces trois bâtiments d'ici fin 2023, pour des actions à faible investissement à minima de type relamping, installation de rideaux occultant, ou pour des travaux plus importants (isolation, changement des ouvrants).

Ces études permettront de définir les économies d'énergie potentielles.

3) Liste des critères proposés pour assurer le suivi de performance du projet :

- Consommation d'énergie finale annuelle/bâtiment avec correction climatique (en kWhEF/m²)
- Dépenses d'investissement annuelles pour l'amélioration de l'efficacité énergétique par bâtiment (€/an)
- volume horaire d'accompagnement des économies de flux par projet (nombre d'heures/an)

4) Les budgets sollicités pour les projets en question sont les suivants :

| Lot | Budget | Budget sollicité |
|---|-----------------|------------------|
| Lot 1 : RH | 0 € | 0 € |
| Lot 2 : Outils de mesures et de suivi de consommation | 0 € | 0 € |
| Lot 3 : Études techniques | 26 565 € | 13 283 € |
| Lot 4 : Maîtrise d'œuvre | 0 € | 0 € |
| Total | 26 565 € | 13 283 € |

Duclair

1) Présentation de la commune et de ses actions de coopération :

Duclair est une Commune de 4 168 habitants, dont 34 % des ménages sont des familles avec enfants, environ un millier de retraités, pour 2 000 logements, avec un taux de chômage d'environ 14%.

Duclair est une ville fleurie et a obtenu une troisième fleur au label « villes et villages fleuris » depuis mai 2013.

C'est une ville rurale mais qui exerce des fonctions de centralité pour environ 15 000 habitants. Elle est ainsi dotée d'équipements et de services dimensionnés en ce sens.

Duclair dispose de commerces dans son bourg et de nombreux restaurants, d'une crèche, d'une maison des jeunes et de la culture organisant notamment l'accueil périscolaire et les centres de loisirs, d'un groupe scolaire (maternelle et élémentaire), d'un collège et d'un théâtre, d'une église classée, d'une maison de santé, d'un centre de secours et accueillera d'ici 2023 une nouvelle caserne de gendarmerie.

Elle bénéficie d'une situation privilégiée : Duclair est située au carrefour de 3 grandes abbayes normandes (Saint-Wandrille, Saint-Martin-de-Boscherville et Jumièges), au départ de la Route des Fruits et au cœur de l'axe Rouen-Le Havre.

Duclair bénéficie donc d'un cadre de vie privilégié et notamment du fait de son positionnement géographique et de son environnement naturel qui constituent des atouts entre la Seine, l'Austreberthe, les falaises et les forêts, à proximité de Rouen.

Duclair a été retenue avec la ville de Le Trait dans le projet « Petites Villes de Demain ». Cette candidature est conjointe.

2) Présentation du projet souhaitant être mené :

Suite au départ du centre des finances publiques au 1^{er} janvier 2022, la ville pourra prévoir dans ce bâtiment public, situé rue Jules Ferry, avec une extension, les **nouveaux locaux de la MJC (insertion sociale, public scolaire et dimension environnementale)**. Des travaux de réhabilitation et d'extension devront être envisagés sur le parking derrière ce bâtiment qui a actuellement une superficie de 568 m² (rez-de-chaussée et sous-sol).

Ce bâtiment se situe en face de l'ancienne école des garçons (bâtiment inscrit dans le projet MERISIER).

Ces deux lieux seront dédiés en priorité aux écoles (d'ailleurs ils se situent à proximité directe du groupe scolaire, mais aussi à côté du collège) et aux jeunes (MJC, les Nids, Conservatoire...). Ils auront donc un usage culturel à l'attention d'un public scolaire, périscolaire et jeune public. Mais, en fonction des disponibilités, ils pourront accueillir tout public du territoire.

Les réhabilitations de ces deux bâtiments ont aussi été intégrées dans PVD.

Dans ces 2 projets, seront pris en considération les énergies renouvelables et de récupération afin de répondre aux objectifs de performance énergétique.

3) Liste des critères proposés pour assurer le suivi de performance du projet :

Ce projet de réhabilitation de ce bâtiment avec une extension devra être équipé de matériels qui mesurent ou suivent les consommations, afin d'assurer un meilleur suivi et dans le respect des dépenses et de l'environnement.

Seront prises en compte les énergies renouvelables et de récupération.

4) Les budgets du projet sont les suivants :

| Lot | Budget | Budget sollicité |
|---|------------------|------------------|
| Lot 1 : RH | 0 € | 0 € |
| Lot 2 : Outils de mesures et de suivi de consommation | 10 000 € | 5 500 € |
| Lot 3 : Études techniques | 10 000 € | 5 000 € |
| Lot 4 : Maîtrise d'œuvre | 80 000 € | 0 € |
| Total | 100 000 € | 10 500 € |

Montant des travaux estimés : 800 000 €.

Budget sollicité total : 920 000 €.

Elbeuf Sur Seine

1) Présentation de la commune et de ses actions de coopération :

La Commune d'Elbeuf-sur-Seine est une commune urbaine d'environ 16 500 habitants. Elle possède 87 bâtiments.

I. Historique des actions menées et des actions présentes et futures

a) Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

La ville d'Elbeuf valorise systématiquement l'ensemble des équipements générant des CEE depuis 2011 en l'ayant indiqué dans les marchés publics.

Les CEE obtenus sont vendus sur le marché.

b) Le marché des audits énergétiques

Depuis 2018, 7 audits énergétiques ont été réalisés et 9 sont programmés prochainement en 2021. La ville d'Elbeuf va prendre contact avec la Métropole Rouen Normandie afin de passer une nouvelle convention. En 2022, ce seront 15 lieux culturels qui seront soumis à un audit énergétique :

- Salle Poussin,
- Château La Ruche,
- Salle La Rigole,
- Maison du Bosc,
- Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville,
- Théâtre des bains douches,
- Espace Voltaire,
- EMIJ,
- Médiathèque,
- Maison de quartier Descoubet,
- Résidence des Artistes,
- Château Saint Cyr,
- Centre d'animation culturelle du Puchot,
- Centre Pierre Perret,
- Centre de quartier Blin.

c) Les marchés mutualisés d'énergie

La ville d'Elbeuf a adhéré aux marchés mutualisés pour la fourniture d'énergie verte lancés par la Métropole en 2019 et 2020 :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, pour la fourniture d'électricité verte des 14 sites > à 36 kVa dont le fournisseur est Energem. Depuis le 1^{er} janvier 2021, pour les 72 sites < à 36 kVa avec le fournisseur Hydroption. A ce jour, 100% de nos bâtiments sont fournis en électricité verte.

Un nouveau marché d'énergie est actuellement lancé. La ville a intégré une fois encore le groupement pour l'électricité mais également pour la fourniture de gaz. La collectivité a fait le choix de fournir un de ces sites en 100% Biogaz HVE. Il s'agit de la crèche du Grain de sable dont la réouverture a eu lieu le 26 avril 2021.

d) Autres actions déjà menées

- ❖ Création de tableau de bord permettant le suivi des flux (eau, électricité, gaz) pour l'ensemble des bâtiments,
- ❖ Audits énergétiques réalisés pour la crèche du grain de sable, l'Atelier, la Halle aux Poissons, le cinéma Mercure, la péniche, l'école Michelet, gymnase Papin, l'école Brassens et la salle Franklin,
- ❖ Réalisation en 2018/2019 des diagnostics de qualité de l'air intérieur,
- ❖ Mise en œuvre du Plan de Déplacement Administration en juin 2018 afin d'encourager l'utilisation des modes doux (vélo, marche), des transports en commun, du covoiturage et du télétravail tant pour les déplacements domicile-travail que pour les déplacements professionnels,
- ❖ Intégration des produits bio et/ou locaux dans la restauration collective,
- ❖ Sensibilisation à la réduction des déchets, sur les bonnes pratiques, sur la qualité de l'alimentation pour les jeunes enfants.

e) Travaux énergétiques envisagés en 2021

La Commune d'Elbeuf a inscrit dans son budget 2021 les travaux énergétiques suivants :

- Travaux énergétiques de la Halle aux Poissons, de l'Atelier, du cinéma Mercure et de l'école Michelet (déjà réalisé : crèche du Grain de sable),
- Contrat en location long durée de 3 véhicules électriques et de 2 véhicules hybrides,
- Création de bornes électriques pour les véhicules,
- Installation de panneaux photovoltaïques école Daudet (déjà existants : salle de boxe, école Brassens),
- Installation de volets roulants et de stores dans diverses écoles,
- Pose de filtres anti-UV à l'école Daudet,
- Installation de luminaires LED et détecteurs de présence dans les écoles, coursives HDV et gymnase Lepennec,
- Travaux de chauffage par panneaux rayonnants à eau chaude dans la salle de sports Mouchel,
- Travaux de ventilation au CIO,
- Installation d'un écran thermique dans la serre municipale,
- Remplacement des menuiseries à l'EMIJ,
- Remplacement de chaudières existantes au fioul par des chaudières à haute performance énergétique au gaz dans l'école Daudet.

En faveur de la biodiversité, il est prévu la création de jardins pédagogiques, la mise à disposition de poules dans un établissement scolaire, la plantation de 1 000 arbres.

II. Les actions de coopération

a) COP 21 Locale

Le 12 décembre 2015, 196 pays ont signé le premier accord universel pour le Climat à Paris. L'engagement est unique et l'enjeu mondial : renforcer les plans d'actions des pays signataires pour contenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en deçà de 2°C.

Le 8 décembre 2017, suite au décret du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale et sa mise en œuvre locale, en définissant une politique « climat - air - énergie » à l'échelle de son territoire. Les objectifs de cette politique sont de réduire par deux les consommations énergétiques du territoire, de multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, mais également, de ramener les émissions de gaz à effet de serre à un niveau soutenable pour la planète en les divisant par plus de quatre, par rapport à celles de 2010.

Pour cela, au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et à travers ses compétences, la Métropole a fait le choix d'être l'animatrice de la dynamique territoriale nécessaire pour atteindre ces objectifs, en lançant une démarche de concertation appelée « COP 21 Locale ». Elle souhaite, ainsi, mobiliser l'ensemble des forces vives et fédérer l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels, des communes et des citoyens pour construire leur engagement pour le climat.

La ville d'Elbeuf-sur-Seine, engagée depuis plusieurs années dans des actions d'aménagement et de développement durable (bonnes pratiques internes des services, zéro-phyto, dispositif éco-poules, gestion différenciée des espaces verts...) s'associe à la démarche « COP 21 locale », et contribue à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole à travers plusieurs engagements qui couvrent, notamment, les thématiques climat-air-énergie.

Les engagements ont été identifiés, à la suite d'un diagnostic interne réalisé par les différentes directions de la Ville, et d'une concertation avec la Métropole. Ils correspondent soit à un prolongement d'actions déjà engagées sur la ville d'Elbeuf-sur-Seine, soit à de nouvelles actions issues de la phase de concertation.

b) Cit'ergie

La ville d'Elbeuf s'est engagée avec la Métropole Rouen Normandie dans la COP21 locale et à contribuer à la mise en œuvre de son Plan Climat Air Energie Territorial. Cet engagement s'est inscrit dans la continuité des actions amorcées par la ville en matière d'aménagements et de pratiques durables.

33 engagements ont été pris par la ville et inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, le 29 novembre 2018. A travers ces engagements, la ville a pour objectif de répondre aux enjeux de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, d'apporter des réponses aux attentes et aux besoins exprimés des habitants. L'un des 33 engagements était d'entrer dans la

démarche de labellisation Cit'ergie en vue de prioriser, planifier et structurer la politique climat-air-énergie de la ville dans une démarche transversale et intégrée dans un processus d'amélioration continue. L'objectif à long terme est de faire de la ville d'Elbeuf-sur-Seine une ville exemplaire en matière de transition énergétique. Pour cela, la ville s'engage aux côtés de la Métropole Rouen Normandie dans une politique énergie-climat anticipatrice, ambitieuse et participative. Elbeuf-sur-Seine deviendra ainsi une ville apaisée, renaturée, solidaire tout en restant humaine. Dans cette perspective, la collectivité a renforcé sa politique climat-air-énergie et demande la labellisation CAP Cit'ergie.

Objectifs de la politique Climat-Air-Energie de la ville d'Elbeuf-sur-Seine :
La ville se fixe ainsi les objectifs ci-après :

- Objectifs sur l'ensemble du territoire de la collectivité :

Mettre en œuvre la démarche « Ville respirable en 5 ans » à l'échelle d'îlots de quartier associant mobilité durable, marchabilité, lutte contre les nuisances sonores, réduction de l'éclairage nocturne. Développer l'autoproduction et l'auto-consommation d'énergie solaire photovoltaïque.

Réduire et valoriser les biodéchets et les déchets verts (généraliser la mise en place des tables de tri sur l'ensemble des 9 restaurants scolaires de la ville, aide à l'acquisition et à l'installation de composteurs et de lombricomposteurs).

Contribuer à la mise en œuvre du Plan Alimentaire du Territoire et passer l'approvisionnement de la restauration scolaire (et centres de loisirs) à 25% produits bio en 2022 et à 55% de produits de qualité d'ici 2023.

Viser 100% d'éco-labellisation des manifestations organisées par la ville et 100% d'éco-labellisation des clubs sportifs d'ici 2023.

- Objectifs du patrimoine de la collectivité :

Elaborer un Schéma Directeur Immobilier en vue d'améliorer la connaissance de l'ensemble du patrimoine bâti, de rationaliser les surfaces, les usages et les dépenses associées et prioriser les opérations de rénovation en fonction de l'état et de l'usage des bâtiments.

Atteindre 25% d'électricité verte d'ici 2022 sur l'ensemble du patrimoine communal.

Mettre en place un plan de renouvellement d'éclairage au sein des bâtiments et équipements municipaux.

Moduler l'éclairage public (extinction nocturne de certaines zones et participation à l'opération Earth Hour à l'échelle de la ville).

Réduire les consommations d'énergie sur l'ensemble du patrimoine communal et à l'échelle de la ville.

- Objectifs en matière d'adaptation au changement climatique :

Mettre en œuvre le Plan de Déplacement Administration afin d'encourager l'utilisation des modes doux, des transports en commun, du co-voiturage et du télétravail, verdissement de la flotte municipale.

Promouvoir et accompagner les modes de déplacement doux (pédibus, aide à l'acquisition de vélo, création d'un espace mobilité, organiser la Fête du vélo).

Elaborer et mettre en œuvre une politique autour de l'arbre : projet de plantation de 1 000 arbres en 6 ans avec un suivi des plants (en privilégiant les essences locales et adaptées au climat actuel et futur et les essences fruitières en centre-ville et au sein des quartiers prioritaires / adaptation des projets

d'aménagements et de voirie de manière à éviter et limiter l'abattage d'arbres / participer à l'effort de séquestration du carbone.

Cit'ergie, déclinaison française du label européen « european energy award (eea) », est porté par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Cit'ergie constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique climatique de la collectivité. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la collectivité. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

La ville d'Elbeuf-sur-Seine est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Lors des quatre ateliers de travail, les services municipaux et les élus, aidés par leur conseiller Cit'ergie, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la ville d'Elbeuf-sur-Seine, engagées ou à venir, sur les thématiques climat-air-énergie.

Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, annexé à la délibération communale, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux. Il décrit le plan stratégique mis en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme et présentés ci-dessus.

Il a été préparé par l'équipe projet Cit'ergie et a été validé le 16 novembre 2020 par le Bureau municipal. Il définit les priorités pour les années à venir organisées autour de 3 axes :

- Une ville humaine et solidaire : un territoire où la solidarité reste une priorité, la volonté de mener une démarche de transition qui n'exclut aucun public.
- Une ville nature et apaisée : un territoire où jusqu'à présent, la voiture est omniprésente et où des mesures d'adaptation s'imposent, une attente citoyenne croissante en matière de qualité de l'air et de préservation des ressources pour faire face au changement climatique.
- Une organisation en transition : la collectivité se réorganise et se structure pour être en mesure de mener sa transition, elle dispose d'un patrimoine très important qui laisse entrevoir de réelles marges de manœuvre.

Il comprend notamment les éléments budgétaires, humains, le calendrier de mise en œuvre associé et les indicateurs retenus pour le suivi. Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme). Elles impliquent le Maire,

le Conseil Municipal, l'administration ainsi que la Métropole Rouen Normandie, des représentants de la société civile, des partenaires de la ville et les habitants.

La conduite opérationnelle du processus Cit'ergie sera réalisée par les services techniques et Démocratie Locale et Développement Durable (deux chefs de projets).

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Cit'ergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Ainsi, la ville d'Elbeuf-sur-Seine s'engage à suivre annuellement les indicateurs suivants, vérifiés par exemple à l'occasion de la visite annuelle du conseiller Citergie :

- consommation d'énergie du patrimoine municipal (bâtiments et éclairage public hors carburants),
- consommations de carburant de la flotte municipale et part des consommations électriques des véhicules,
- pourcentage total d'utilisation d'énergie d'origine renouvelable par la Ville pour ses bâtiments : achat d'électricité garantie d'énergie renouvelable et production,
- consommation d'énergie renouvelable pour les besoins de chaleur,
- taux de production d'électricité photovoltaïque à l'échelle de la ville,
- part de l'électricité renouvelable dans les achats d'électricité (bâtiment + éclairage public),
- achats de produits bio, de filières qualité et issus du circuit court pour la restauration scolaire,
- quantité d'arbres plantés par la ville et stockage carbone associé,
- valorisation des biodéchets et des déchets verts à l'échelle de la ville,
- Suivi des comptes modes actifs.

Le travail mené en collaboration avec l'ensemble des services municipaux permet de proposer au Conseil Municipal un plan d'actions climat-air-énergie de la collectivité couvrant les différents champs de compétences de la collectivité. Ce plan lui permet de s'engager dans les objectifs sus-cités et de demander le label CAP Cit'ergie auprès de la Commission Nationale du Label.

La commission nationale du Label Citergie a décerné le 01/07/2021 le Label CAP Cit'ergie à la ville d'Elbeuf pour la mise en place de sa politique générale en matière d'énergie et de climat.

La ville s'engage maintenant à atteindre le label Cit'ergie d'ici 2023, représentant 50% du potentiel réalisé.

c) Le Schéma Directeur Immobilier Energie

Depuis le début de l'année, la collectivité travaille en partenariat avec l'ADEME pour la réalisation du Schéma Directeur Immobilier Energie. Cette mission séquencée en 4 étapes va s'étendre jusqu'en 2024 :

- Lancement de la démarche : organisation, méthode (janvier/mars 2021),
- Diagnostics sommaires : inventaire (mars/décembre 2021),
- Scénarii et validation : simulations, stratégie (janvier 2022/octobre 2022),
- Mise en œuvre des SDI : suivi, ajustement (jusqu'en octobre 2024).

Cette démarche va permettre à la commune d'Elbeuf sur Seine de :

- Mieux connaître l'ensemble de ces bâtiments,
- Obtenir des conseils et des outils afin d'optimiser ces bâtiments,
- Obtenir une projection sur les travaux à horizon 5 à 10 ans,
- Maintenir son immobilier en bon état,
- Améliorer leur qualité d'usage,
- Mettre en place des compteurs et des sous-comptages permettant la télé relève,
- Renforcer la performance énergétique en maîtrisant le coût global des équipements...

2) Présentation du projet souhaitant être mené :

A. CINEMA MERCURE : un équipement culturel d'envergure

À Elbeuf, en 2018, le cinéma Mercure représente :

- 111 947 entrées
- 401 films projetés (contre 360 pour l'année 2017)

Selon un sondage effectué en mai 2016, il apparaît que :

- 35% des spectateurs viennent d'Elbeuf/La Londe/Orival
- 36% des usagers sont résidents dans les communes proches dont Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon
- 1% des spectateurs résident sur Rouen
- 28% viennent des plateaux eurois

Le cinéma rayonne au-delà de la ville d'Elbeuf et attire des spectateurs de l'ensemble de l'agglomération elbeuvienne et de la Métropole Rouen-Normandie. Situé au cœur de la ville, il ne laisse pas indifférent et son architecture le distingue des autres cinémas.

- Un cinéma de proximité :

Le cinéma Mercure, implanté en centre-ville, permet un accès aisé pour les populations non motorisées face aux grands complexes installés en zone périurbaine.

Le cinéma est un lieu d'animation. Il a un pouvoir d'entraînement économique notamment pour les restaurants ou les bars.

- Un cinéma indépendant :

Le cinéma indépendant a du mal à résister à la concurrence des grands groupes due à une interaction économique organisée entre les 3 métiers du cinéma que sont la production, la distribution et l'exploitation.

La programmation est alors orientée sur la promotion des films des sociétés partenaires bloquant ainsi la créativité ou la production d'œuvres qui sont loin des gains financiers habituels.

Le cinéma indépendant a cette liberté de choix de diffusion, de plus grande richesse, de plus de diversité avec une offre qualitative très large.

Le Cinéma Mercure permet le développement d'activités diverses :

- Découverte avec la semaine du cinéma,
- Offre pédagogique pour les écoles,
- Diffusions de courts métrages locaux et association aux projets avec Normandie Image,
- Accès à la culture pour tous, retransmission de grands événements (opéra, concerts),

– Festival.

- **Une programmation variée :**

Au-delà de la programmation hebdomadaire, le cinéma Mercure propose aux habitants de nombreux rendez-vous tels que :

- *Films en Fête* : au mois d'octobre, cette manifestation propose de nombreux films, en exclusivité, ainsi qu'en avant-première à **3 € la séance**. Acteurs et réalisateurs sont reçus à cette occasion pour un échange avec les spectateurs à l'issue de la projection.
- *Film Club* : tous les dimanches et les mardis à 19h30 et les lundis, à 20h30, un film d'auteur d'ici ou d'ailleurs art et essai en Version Originale sous-titrée est proposé au tarif préférentiel de **5,30 € la séance**.
- *NOE Classic* : Une programmation spéciale des grands classiques pour découvrir ou redécouvrir les films à un tarif préférentiel pour tous.
- *Ciné d'Or* : une fois par mois, un film pour les seniors est projeté au tarif très attractif de 2,50€. Les séances sont organisées un lundi par mois à 14h15.
- *Ciné Pitchoun* : deux fois par mois, un film pour le jeune public est projeté au tarif très attractif de 2,50 €, valable pour les enfants et les accompagnateurs. Les séances sont proposées le dimanche à 10h30 et le mercredi à 14h15.
- *Ciné-doudou* : est un dispositif adapté aux enfants de plus de 18 mois au tarif de 3,50 € la séance.
- *Ciné-conte* : des courts métrages d'animations et des histoires racontés par une bibliothécaire, les ciné-contes sont proposés en collaboration avec la médiathèque municipale La Navette, une fois par trimestre, le samedi à 15h00 au tarif de 2,50 €.
- *Le Théâtre au cinéma* (en direct de la Comédie Française) : six rendez-vous par an, pour découvrir les grands classiques du Théâtre et des metteurs en scène internationaux.
- *Ballet au cinéma* : des retransmissions sur écran géant, en haute définition et son numérique 5.1, mettent le Bolchoï à la portée de tous et permettent aux spectateurs d'enrichir leur approche du ballet et de l'opéra.

L'ensemble de ces offres culturelles permet aux Elbeuviens de tout âge de découvrir des propositions variées. De multiples partenariats entre le cinéma et les différents services de la Ville enrichissent d'autant la programmation.

Des travaux rendus nécessaires au sein du Cinéma MERCURE

Patrimoine historique du XX^{ème} siècle

Construit en 1960 par les architectes Marcel Lods et Raymond Laquerriere pour remplacer celui qui avait été détruit durant la dernière guerre, le nouveau cinéma théâtre le Mercure d'Elbeuf a marqué l'époque de la reconstruction par sa modernité. En effet, son architecture "futuriste", pour l'époque, est constituée d'une façade entièrement vitrée et d'une charpente métallique extérieure. Le bâtiment d'un seul tenant est constitué de 4 parties distinctes en raison de leur architecture et de leur utilisation : hall, administration, salles, scène, machinerie du théâtre, loges des artistes, logements de fonction.

En 1982, une restructuration importante a porté sur l'extension du balcon, pour y créer deux salles de 150 et 200 places, ainsi que sur la peinture du bardage et de la charpente, et la restructuration du chauffage.

En 1984, une quatrième salle a été créée dans le hall.

En 1998, des travaux d'extension et de rénovation ont été effectués : le Mercure s'est agrandi mais la composition initiale du cinéma théâtre a été respectée (architectes de l'extension : Gilbert Long et Gilles Loussouarn).

Aujourd'hui, le Cinéma Grand Mercure d'Elbeuf-sur-Seine accueille le public tous les jours de l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre dans ses salles climatisées :

- 1 salle de 440 places, écran 110 m², espace scénique pour concert, spectacle, ... avec des problèmes de pente et d'accessibilité,
- 1 salle de 180 places, écran 36 m² non accessibles avec le gradinage non adapté,
- 1 salle de 140 places, écran 40 m² non accessibles, désaxement de l'axe de la cabine de projection par rapport à l'écran ce qui entraîne une vision latérale
- 2 salles de 90 places, écrans 55 m² qui sont accessibles

On y trouve également :

- un espace lecture
- hall de réception de 300 m² pour l'organisation de cocktails
- un comptoir boisson et confiserie
- 2 logements
- une loge d'artiste
- l'ensemble des locaux souffre de manque d'isolation de la structure construite durant les années 60 et les effets thermiques de l'hiver et de l'été se font sentir à l'intérieur ainsi que sur les factures d'énergie

Les travaux prévus

Les sanitaires du cinéma étaient devenus vétustes avec des problèmes récurrents de fonctionnement et non accessibles. Leur réhabilitation complète a débuté durant l'été 2018 et vient de s'achever après plus de 6 mois de travaux en site occupé.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- ✓ Conservation et maintien du cinéma de proximité dans le bassin de vie du pôle elbeuvien.
 - Mise aux normes de l'accessibilité handicap,
 - Mise aux normes de l'incendie et de la sécurité,
 - Economies d'énergie,
 - Modernisation des structures d'accueil et de projection cinématographique,
 - Amélioration de l'environnement en préservant la nature,
 - Etude du vieillissement des bétons structurels.
- ✓ Maintien d'une œuvre architecturale de l'architecte LODS.
- ✓ Diagnostic du bâti.
- ✓ Etude de maîtrise d'œuvre loi MOP.
- ✓ Travaux de mise aux normes et notamment :
 - Désamiantage / déplombage ;
 - Traitement de l'air, de l'hygiène (sanitaires, etc.) ;
 - Economie d'énergie : isolation, vitrage renforcée, chauffage etc.) ;
 - Accessibilité (ascenseur, gradinage des salles...) ;
 - Inertie des fers à béton ;
 - Equipement scénique et cinématographique.

Les aspects architecturaux et patrimoniaux sont :

- Bâtiment dessiné par l'architecte LODS en 1963. Les interventions devront être respectueuses de l'architecte afin de conserver cette œuvre en état.
- Bâtiment situé dans un périmètre de Monument Historique classé et dont les travaux seront soumis à la validation du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP).

La ville sollicite donc la dotation politique de la ville (DPV) pour entamer une première étape dans la réhabilitation du Cinéma Mercure dont elle est propriétaire et ainsi répondre à ses objectifs éducatif, culturel.

LE PROGRAMME DE L'OPERATION

Le projet consiste à :

- créer un ascenseur et des accès coté Est et Ouest permettant aux personnes à mobilité réduite l'accès aux salles de l'étage : salle 2 et salle 3
- la transformation de la salle 1 qui pourra accueillir :
 - o 370 places + 8 PMR
 - o un écran cinémascope 2.39 : 15 x 6.28
 - o des gradins de 60 cm
 - o des fauteuils de 55 cm
 - o le dégagement des têtes
 - o 16 cm sur la partie arrière
 - o 20 cm sur la partie avant
- la transformation de la salle 2 qui pourra accueillir :
 - o 142 places + 3 PMR
 - o un écran cinémascope 2.39 : 9.2 x 3.85
 - o des gradins de 1.1 m en bas de salle et 95 cm en haut de salle
 - o des fauteuils de 55 cm
 - o le dégagement des têtes de 12 cm
- la transformation de la salle 3 qui pourra accueillir :
 - o 142 places + 3 PMR
 - o un écran cinémascope 2.39 : 9.2 x 3.85
 - o des gradins de 1.1 m en bas de salle et 95 cm en haut de salle
 - o des fauteuils de 55 cm
 - o le dégagement des têtes de 12 cm
- la création d'une salle : la salle 6 qui pourra accueillir :
 - o 42 places + 2 PMR
 - o un écran cinémascope 2.39 : 6.7 x 2.8
 - o des gradins de 120 cm
 - o des fauteuils club de 62 cm
 - o le dégagement des têtes 16 cm
- la création d'une salle : la salle 7 qui pourra accueillir :
 - o 42 places + 2 PMR
 - o un écran cinémascope 2.39 : 6.7 x 2.8
 - o des gradins de 120 cm
 - o des fauteuils club de 62 cm
 - o le dégagement des têtes 16 cm
- les salles 4 et 5 ont fait l'objet de rénovations en 2016

A- DESCRIPTIF DES TRAVAUX

La ville d'Elbeuf-sur-Seine a missionné le cabinet SPEEN INGENIERIE afin de réaliser un audit énergétique sur le cinéma Mercure.

L'objectif étant d'établir un diagnostic de l'état actuel du bâtiment et pouvoir proposer plusieurs scénarii permettant de réduire les consommations énergétiques en électricité et en chauffage : les actions allant de la mise en place d'une isolation, à l'installation d'éclairage LED, le traitement d'air en double-flux...

La réalisation des travaux est prévue par phase tout en maintenant le cinéma en fonctionnement, ce qui implique une adaptation des horaires en fonction de l'utilisation des locaux pour éviter les nuisances durant les projections.

La phase 1 consiste à créer des escaliers de part et d'autre des façades Est et Ouest du bâtiment actuel.

Durée et calendrier du projet

Les travaux seront réalisés à partir du 01/04/2022 pour une durée de 18 mois.

Le maître d'œuvre est l'Atelier Peytavin, désigné suite à une consultation.

Coût du projet

Le coût du projet global est de 6 560 000 € HT,

Les travaux seront lancés à travers un marché public.

B. AUDITS ENERGETIQUES de bâtiments culturels communaux

Sur les 15 audits énergétiques prévus, une liste de 8 bâtiments culturels de la commune d'Elbeuf-sur-Seine a été inscrite pour cet AAP, avec les dates estimatives de réalisation (d'audit) suivantes :

2^{ème} trimestre 2022

- Théâtre des bains douches,
- Salle Poussin,
- EMIJ,
- Médiathèque,

3^{ème} trimestre 2022

- Espace Voltaire,
- Salle la Rigole,
- Maison du Bosc,
- Résidence des Artistes.

Taux de passage à l'acte

Etant donné que les 8 audits seront réalisés en 2022, il est bien prévu que des travaux soient engagés pour chacun des bâtiments avant la fin 2023, permettant d'engager et présenter des actions concrètes sur le plan énergétique. Soit un taux de passage à l'acte de 100%.

3) Liste des critères proposés pour assurer le suivi de performance du projet :

La ville d'Elbeuf-sur-Seine propose pour assurer le suivi des performances du projet l'installation d'une centrale de pilotage énergétique, et un accompagnement sur les 2 années suivantes après réception, pour vérifier la conformité de l'installation au regard des performances énergétiques théoriques.

Elle assurera :

- la gestion de la lumière,
- la gestion des alarmes techniques, panne chauffage, absence alimentation électrique, panne congélateur, panne frigo,
- la gestion des températures et installations Chauffage,
- et reprend les informations de l'alarme intrusion, incendie, capteurs de CO₂, alarme attentat.

Détection incendie :

Le Cinéma Mercure est équipé d'un système de détection incendie répondant à la réglementation en vigueur, pour un ERP de 2^{ème} catégorie type L.

Le présent programme prévoit l'adaptation et la mise à jour de la détection incendie aux travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation avec rénovation énergétique du cinéma.

Les spécifications particulières seront précisées en phase de conception et tiendront compte de l'avis de la commission de sécurité sur le dossier déposé.

Les moyens de secours (extincteurs et panneaux d'évacuation) sont intégrés au projet.

Détection CO₂ :

Chaque bâtiment culturel sera équipé d'un détecteur de CO₂ permettant un affichage de la teneur de gaz dans la pièce, indiquant aux occupants la nécessité d'aérer la pièce.

Alarme, surveillance et contrôle d'accès :

Le cinéma sera équipé d'une alarme anti-intrusion, le projet doit prévoir la pose et dépose de l'équipement en fonction des interventions.

4) Les budgets du projet sont les suivants :

| Lot | Budget | Budget sollicité |
|---|------------------|------------------|
| Lot 1 : RH | 0 € | 0 € |
| Lot 2 : Outils de mesures et de suivi de consommation | 88 300 € | 26 750 € |
| Lot 3 : Études techniques | 32 000 € | 16 000 € |
| Lot 4 : Maîtrise d'œuvre | 474 807 € | 0 € |
| Total | 595 107 € | 42 750 € |

Le Trait

1) Présentation de la Commune et de ses actions de coopération :

La Ville du Trait, Commune rurale au sein de la Métropole, lauréate du programme Petites Villes de Demain, engagée dans la démarche Cit'ergie, engagée dans la COP21 de la Métropole Rouen Normandie, a mis en œuvre depuis plus de 3 années très volontairement sur son patrimoine des actions autour de la transition énergétique et écologique.

Commune de 4 962 habitants, son territoire communal comprend 23 bâtiments dont 9 de plus de 1 000 m² concernés par le décret tertiaire.

Ayant réalisé un audit énergétique de l'ensemble de son patrimoine en 2019, un premier PPI a été présenté lors du dernier Conseil Municipal.

Un contrat de performance énergétique sur le domaine électricité correspondant aux recommandations du Grenelle a été contractualisé en 2019, intégrant en particulier une baisse de 10% de la consommation et la fourniture de plus de 50% d'électricité « verte ».

Un premier bâtiment, transformé en Relais Assistants Maternels intercommunal a été entièrement rénové en 2018, bénéficiant de CEE à l'issue des travaux.

Une première centrale de production photovoltaïque à autoconsommation collective a été mise en service et inaugurée en octobre 2020.

Une seconde installation est engagée pour une mise en service prévue en mars 2022. Elle est associée à l'isolation type RT2012, éligible aux CEE, de l'ensemble de la toiture (1968 m²) du bâtiment. Ce dossier a reçu le soutien de l'état par une subvention DSIL rénovation énergétique à hauteur de 60% du montant des travaux.

2 bâtiments en rénovation énergétique en 2021 : Les bureaux du CCAS (mode de chauffage – TRI 3.4 ans), le gymnase Maupassant (Toiture et Ouvrants) permettant de se rapprocher des critères de réduction attendue des consommations du décret tertiaire.

1 chantier de rénovation, en partenariat avec le bailleur LOGEAL, d'une des 2 résidences autonomie de la commune (65 logements en gestion municipale), s'engage au dernier trimestre 2021.

Le centre de loisirs et le centre social (municipaux) sont engagés depuis 2019 dans le dispositif CUBE, permettant de sensibiliser les utilisateurs (population utilisatrice et personnel communal) au bon usage des énergies.

2) Présentation du projet souhaitant être mené :

Le projet présenté s'inscrit dans une démarche globale de la ville du Trait de rénovation énergétique de son patrimoine, de performance et de pilotage énergétique via une démarche d'instrumentation et de mise en place progressive d'un dispositif intégrant le paradigme du smart-grid.

Actuellement, le pilotage énergétique se réalise par constatations suite aux relevés des compteurs d'énergie (1 par énergie et par bâtiments sans vision sur les pratiques et les usages). Le projet consiste, lors de chaque rénovation énergétique des bâtiments communaux, mise en œuvre dans le cadre d'un PPI dont la première phase a été présentée en Conseil Municipal pour la période 2021-2024, à instrumenter par un dispositif et outil de suivi et de pilotage énergétique chaque bâtiment.

La bibliothèque Gérard Philipe est un des bâtiments municipaux visé par ce programme de rénovation, elle accueille du public tout au long de l'année, des animations scolaires y sont également proposées pour les écoles de la ville.

La surface du bâtiment est de 600 m².

Les travaux d'instrumentation et d'études sont envisagés durant l'année 2022/2023.

Le budget total des études et d'instrumentation représente un budget de 21 633 € uniquement sur le lot 2.

3) Liste des critères proposés pour assurer le suivi de performance du projet :

Energies consommées par bâtiments (en automatisation du suivi engagé depuis 2018)

Energies consommées par usage / m² (Eau Chaude – Calories Chauffage – Electricité)

4) Les budgets du projet sont les suivants :

| Lot | Budget | Budget sollicité |
|---|-----------------|------------------|
| Lot 1 : RH | 0 € | 0 € |
| Lot 2 : Outils de mesures et de suivi de consommation | 21 633 € | 12 723 € |
| Lot 3 : Études techniques | 0 € | 0 € |
| Lot 4 : Maîtrise d'œuvre | 0 € | 0 € |
| Total | 21 633 € | 12 723 € |

Rouen

1) Présentation de la Commune et de ses actions de coopération :

La Ville de Rouen dispose d'environ 600 bâtiments qui nécessitent tous, à différents niveaux, des travaux d'entretien, de maintenance ou de rénovation pour leur permettre d'assurer leurs fonctions. Environ 160 de ces bâtiments sont concernés par le décret dit "tertiaire" qui impose de rénover l'ensemble des bâtiments tertiaires de 1 000 m² et plus afin de diminuer leur consommation d'énergie finale de - 40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050. Parmi eux se trouve le Conservatoire à Rayonnement Régional qui nécessite une rénovation globale.

Indépendamment des obligations, telles que celles liées au décret tertiaire par exemple, la Ville mène depuis de nombreuses années des actions de réduction de ses consommations et ses émissions de gaz à effet de serre. Ces actions regroupées au fil des années dans des agenda 21 ou des plans climat sont aujourd'hui compilées dans le Plan de Transition 2021-2026. Si la rénovation des bâtiments fait évidemment partie intégrante des projets développés, la sensibilisation des usagers est également prioritaire que ce soit via le programme Watty pour les scolaires ou via des actions internes et le concours Cube 2020 par exemple pour d'autres bâtiments.

Les différents plans d'actions sont évalués dans le cadre de la démarche Cit'ergie depuis 2013 pour Rouen. En 2018, la Ville a atteint le niveau 2 de la labellisation et qui sera renouvelée en 2022. Cet engagement dans Cit'ergie a été mené très tôt par Rouen et 2 autres communes de la Métropole ce qui permet aujourd'hui des retours d'expérience et un accompagnement, piloté par la Métropole, auprès des 12 nouvelles communes métropolitaines engagées dans la démarche. Après un engagement très suivi sur le territoire dans la démarche COP21, plusieurs communes ont en effet souhaité pousser plus loin leur engagement en matière environnementale.

Afin de poursuivre cette dynamique de territoire, la Métropole lance depuis plusieurs années des marchés groupés permettant aux communes de profiter de l'expertise et de l'organisation administrative de l'EPCI. On pourra citer par exemple la valorisation de CEE, les audits énergétiques ou encore l'achat d'énergie qui se met actuellement en place.

Le groupement mis en place pour répondre à l'appel à projet PEUPLIER est un exemple de plus de la volonté de développer la dynamique de territoire en matière de transition écologique.

2) Présentation du projet souhaitant être mené :

Le dossier présenté concerne la rénovation globale du Conservatoire à Rayonnement Régional de la Ville de Rouen. Ce bâtiment de 11 250 m², en plus de sa taille importante présente la particularité que sa chaufferie alimentant également la bibliothèque des Capucins et l'école Maurice Nibelle voisines. Ce projet piloté par la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville est estimé à 8 420 000,00 € HT et devrait se dérouler entre 2021 et 2026. L'objectif est d'atteindre une économie estimée de 550 000 kWhEf/an sur les 1 656 503 kWhEf/an de consommations actuelles. Suite à l'audit énergétique mené en 2018, et pour mener à bien ce projet la Ville souhaite donc avoir recours, en plus d'un Maître d'Œuvre, d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage en marché global de Performance Énergétique.

Au regard de l'ampleur du projet et du planning de l'Appel à Projet PEUPLIER, seul un accompagnement pour l'AMO en marché global de Performance Énergétique est sollicité.

Le pourcentage de chance de passage à l'acte d'ici fin décembre 2023 est de 50% selon l'avancement de l'AMO.

3) Liste des critères proposés pour assurer le suivi de performance du projet :

Comme indiqué précédemment les consommations seront suivies afin de mesurer au mieux les économies énergétiques générées.

Le but sera évidemment d'optimiser ce suivi mais au stade actuel du projet les modalités ne sont pas encore précisément arrêtées.

4) Les budgets du projet sont les suivants :

| Lot | Budget | Budget sollicité |
|---|--------------------|------------------|
| Lot 1 : RH | 100 000 € | 42 750 € |
| Lot 2 : Outils de mesures et de suivi de consommation | 0 € | 0 € |
| Lot 3 : Études techniques | 0 € | 0 € |
| Lot 4 : Maîtrise d'œuvre | 975 000 € | 0 € |
| Total | 1 075 000 € | 42 750 € |

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL

| Rôle du membre | Coordonnateur | Porteur de projet 2 | Porteur de projet 3 | Porteur de projet 4 | Porteur de projet 5 | Porteur de projet 6 | Porteur de projet 7 | Porteur de projet 8 |
|--|----------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--|
| Nom | <i>Metropole Rouen Normandie</i> | <i>ALTERN</i> | <i>Bois Guillaume</i> | <i>Canteleu</i> | <i>Duclair</i> | <i>Elbeuf</i> | <i>Le Trait</i> | <i>Rouen</i> |
| Nombre d'habitants | 498 822 | / | 13 876 | 14 181 | 4 200 | 16 329 | 4 962 | 111 360 |
| Surface totale des bâtiments inclus dans la candidature (m²) | 66 550 | | | | | | | |
| Lot 1 - Ressources humaines - économies de flux | | | | | | | | |
| Nombre d'ETP sollicités | | 1,2 | | | | | | |
| Coût unitaire (€/an) | | 120 000 | | | | | | |
| Coût global € | | 144 000 | | | | | | |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 1 (max 50%) | 0 | 70 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Nombre total d'ETP pour le groupement | 1,2 | | | | | | | |
| Lot 1 - Autre prestation intellectuelle | <i>Metropole Rouen Normandie</i> | <i>ALTERN</i> | <i>Bois Guillaume</i> | <i>Canteleu</i> | <i>Duclair</i> | <i>Elbeuf</i> | <i>Le Trait</i> | <i>Rouen</i> |
| Type d'étude | AMO PEE AMO BIM | | | | | | | AMO (marché global de Performance Energétique) |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2022 | | | | | | | | 1 |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2023 | | | | | | | | |
| Nombre | | | | | | | | |
| Coût unitaire (€) | | | | | | | | 100 000 |
| Coût global € | 83 755 | | | | | | | 100 000 |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 1 (max 50%) | 41 878 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 42 750 |
| Coût global par membre - Lot 1 (€) | 83 755 | 144 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 000 |
| Aide sollicitée ACTEE2 par membre - Lot 1 (€) | 41 878 | 70 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 42 750 |
| Montant total du projet pour le groupement - Lot 1 (€) | 327 755 | | | | | | | |
| Montant total d'aide sollicitée pour le groupement- Lot 1 (€) | 154 628 | | | | | | | |

| | Metropole Rouen Normandie | ALTERN | Bois Guillaume | Canteleu | Duclair | Elbeuf | Le Trait | Rouen |
|---|---------------------------------|--------|-----------------------------|----------|---------------------------|---|-----------------------------|-------|
| Lot 2 - Outil de mesure et suivi de consommation énergétique | | | | | | | | |
| Equipements de mesure et de télérelève | | | Capteurs intelligent | | | Instrumentation du bâtiment + compteurs sonde | Instrumentation du bâtiment | |
| Nombre | | | 37 | | | 20 | 2 | |
| Coût unitaire (€) | | | 120 | | | 4 000 | 7 799 | |
| Coût global (€) | 0 | 0 | 4 440 | 0 | 0 | 80 000 | 15 598 | 0 |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 2 (max 60%) | 0 | 0 | 2 664 | 0 | 0 | 21 770 | 9 359 | 0 |
| Equipements d'affichage des consommations et d'information | | | | | Panneaux d'affichage | Panneaux d'affichage | Sous comptage énergétique | |
| Nombre | | | | | 1 | 1 | 1 | |
| Coût unitaire (€) | | | | | 5 000 | 5 000 | 3 464 | |
| Coût global (€) | 0 | 0 | | 0 | 5 000 | 5 000 | 3 464 | 0 |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 2 (max 60%) | 0 | 0 | | 0 | 3 000 | 3 000 | 2 078 | 0 |
| Equipements mobiles de diagnostic thermique | | | | | | Capteur CO2 | | |
| Nombre | | | | | | 30 | | |
| Coût unitaire (€) | | | | | | 110 | | |
| Coût global (€) | 0 | 0 | | 0 | 0 | 3 300 | 0 | 0 |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 2 (max 60%) | 0 | 0 | | 0 | 0 | 1 980 | 0 | 0 |
| Outil logiciel | Logiciel suivi patrimoine (GTP) | | Intégration tableau de bord | | Outils de suivi Bâtiments | | Outils de suivi Bâtiments | |
| Nombre | 1 | | 4 | | 1 | | 1 | |
| Coût unitaire (€) | 27 242 | | 1 750 | | 5 000 | | 2 571 | |
| Coût global (€) | 27 242 | 0 | 7 000 | 0 | 5 000 | 0 | 2 571 | 0 |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 2 (max 50%) | 4 850 | 0 | 3 500 | 0 | 2 500 | 0 | 1 286 | 0 |
| Coût global par membre - Lot 2 (€) | 27 242 | 0 | 11 440 | 0 | 10 000 | 88 300 | 21 633 | 0 |
| Aide sollicitée ACTEE2 par membre - Lot 2 (€) | 4 850 | 0 | 6 164 | 0 | 5 500 | 26 750 | 12 723 | 0 |
| Montant total du projet pour le groupement - Lot 2 (€) | 158 615 | | | | | | | |
| Montant total d'aide sollicitée pour le groupement - Lot 2 (€) | 55 987 | | | | | | | |

| | Metropole Rouen Normandie | ALTERN | Bois Guillaume | Canteleu | Duclair | Elbeuf | Le Trait | Rouen |
|---|---------------------------|--------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|---------------------|----------|-------|
| Lot 3 - Etudes Techniques | | | | | | | | |
| Type d'étude | Etude de faisabilité | | Audit Energétique | Audit énergétique | Audit énergétique | Audits énergétiques | | |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2022 | 1 | | 2 | 3 | 1 | 8 | | |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2023 | | | 2 | | | | | |
| Coût unitaire (€) | | | 2 552 | 3 750 | 10 000 | 4 000 | | |
| Coût global (€) | 11 130 | | 10 206 | 11 250 | 10 000 | 32 000 | | |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 3 (max 50%) | 5 565 | | 0 | 5 103 | 5 625 | 5 000 | 16 000 | 0 |
| | | | | | | | | |
| Type d'étude | Réalisation maquette BIM | | | Diagnostic de faisabilité de travaux | | | | |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2022 | 3 | | | 3 | | | | |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2023 | 2 | | | | | | | |
| Coût unitaire (€) | | | | 5 105 | | | | |
| Coût global (€) | 130 639 | | | 15 315 | | | | |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 3 (max 50%) | 50 000 | | | 0 | 7 658 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | | |
| Type d'étude | | | | | | | | |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2022 | | | | | | | | |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2023 | | | | | | | | |
| Coût unitaire (€) | | | | | | | | |
| Coût global (€) | | | | | | | | |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 3 (max 50%) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | | |
| Type d'étude | | | | | | | | |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2022 | | | | | | | | |
| Nombre d'études programmées durant l'année 2023 | | | | | | | | |
| Coût unitaire (€) | | | | | | | | |
| Coût global (€) | | | | | | | | |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Inclut Taux d'aide Lot 3 (max 50%) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | | |
| Coût global par membre - Lot 3 (€) | 141 769 | 0 | 10 206 | 26 565 | 10 000 | 32 000 | 0 | 0 |
| Aide sollicitée ACTEE2 par membre - Lot 3 (€) | 50 000 | 0 | 5 103 | 13 283 | 5 000 | 16 000 | 0 | 0 |
| | | | | | | | | |
| Montant total du projet pour le groupement - Lot 3 (€) | 220 540 | | | | | | | |
| Montant total d'aide sollicitée pour le groupement - Lot 3 (€) | 89 386 | | | | | | | |

| | Metropole Rouen Normandie | ALTERN | Bois Guillaume | Canteleu | Duclair | Elbeuf | Le Trait | Rouen |
|---|-----------------------------|---------------------|----------------|----------|---------|---------|----------|-----------|
| Lot 4 - Maitrise d'œuvre | | | | | | | | |
| Type d'études ou de travaux | | | | | | | | |
| Plafond selon Global Lot 3 (€) - si commune de moins de 3 500 hab. peut être forcé jusqu'à 15 000 € | 40 000 | 0 | 3 062 | 7 970 | 3 000 | 9 600 | 0 | 0 |
| Coût global estimé (€) - Lot 4 | 547 000 | 0 | 57 960 | 0 | 80 000 | 474 807 | 0 | 975 000 |
| Aide sollicitée ACTEE2 (€) - Lot 4 | | | | | | | | 0 |
| Montant total du projet pour le groupement - Lot 4 (€) | 2 134 767 | | | | | | | |
| Montant total d'aide sollicitée pour le groupement - Lot 4 (€) | 0 | | | | | | | |
| Récapitulatifs | | | | | | | | |
| Récapitulatif par membre | Metropole Rouen Normandie | ALTERN | Bois Guillaume | Canteleu | Duclair | Elbeuf | Le Trait | Rouen |
| Coût total Lots 1-2-3-4 (€) - par membre | 799 766 | 144 000 | 79 606 | 26 565 | 100 000 | 595 107 | 21 633 | 1 075 000 |
| Total aides sollicitées ACTEE2(€) - par membre (avec plafonnement) | 96 728 | 70 000 | 11 267 | 13 283 | 10 500 | 42 750 | 12 723 | 42 750 |
| Total aides sollicitées ACTEE2(€) - par membre (sans plafonnement) | 96 728 | 70 000 | 11 267 | 13 283 | 10 500 | 42 750 | 12 723 | 42 750 |
| Récapitulatif pour le groupement | Montant total du projet (€) | Aide sollicitée (€) | | | | | | |
| Lot 1 Ressources humaines | 327 755 | 154 628 | | | | | | |
| Lot 2 Outils de mesure et suivi de consommation énergétique | 158 615 | 55 987 | | | | | | |
| Lot 3 Etudes techniques | 220 540 | 89 386 | | | | | | |
| Lot 4 Maitrise d'œuvre | 2 134 767 | 0 | | | | | | |
| Total (avec plafonnements) | 2 841 677 | 300 000 | | | | | | |
| Total (sans plafonnements) | 2 841 677 | 300 000 | | | | | | |

ANNEXE 3 : LOGOS

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



ANNEXE 4 : SCHEMA DE MUTUALISATION : ORGANISATION ET FLUX FINANCIERS

